

JOURNAL
HELVETIQUE

O U

RECUEIL

DE PIÈCES

FUGITIVES DE LI-
TERATURE CHOISIE;

DE

*Poësie ; de Traits d'Histoire ,
ancienne & moderne ; de Découvertes des
Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la
République des Lettres ; & de diverses au-
tres Particularités intéressantes & curieuses ,
tant de Suisse , que des Païs Etrangers.*

DEDIE' AU ROI.

Avril 1747.



A NEUCHÂTEL.

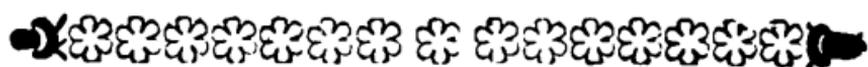
DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES

1747.



JOURNAL
HELVETIQUE,
DEDIE' AU ROI.

Avril 1747.



ECLAIRISSEMENT
*Sur une Bulle de CLEMENT
VI.*

MONSIEUR,

Vous avés souhaité que nous exami-
nassions une Dispense singulière
d'un Pape qui acorde au Confesseur
du Roi de France, le pouvoir de
commuer en œuvres de piété non seulement
les Vœux qu'il aura faits, mais même les pro-
messes avec Serment qui pourroient l'inco-

moder *. Cette Pièce avoit été inconnue aux Auteurs Protestans, jusqu'à ce que Mr. de la Chapelle l'ait produite en entier dans son *Traite de la necessite du Culte public* **.

Je vous ai communiqué mes Reflexions sur cette Bule, come vous me l'aviés demandé. Vous convenés qu'elle est tout à fait scandaleuse. Que peut-on de plus choquant que de délier un Prince de son Serment, parce qu'il pourroit être incomodé en tenant ce qu'il a promis? La bone foi a toujours été regardée come l'ame des Traitez, & l'apuis le plus ferme de la Societé. Elle est la base de la sureté publique. C'est elle qui établit l'union entre les Homes & qui la cimente: Que deviendra la Societé sans la sincérité & la droiture? Tout est perdu, si l'on croit pouvoir faire des Contracts frauduleux, & si le Chef de la Religion sur tout, est celui qui les autorise.

Outre le fond de la Bule, vous avez encore été blessé de quelques circonstances aggravantes. Celle qui vous révolte le plus, c'est d'avoir donné cette Dispense d'avance, sans attendre que le cas fut arrivé pour en mieux juger, & de l'avoir acordée même pour tous les Suceffeurs de la Monarchie Françoisé à

per-

* *Journ. Helvetiq.* Mars 1747 p. 195.

** P. 348. *Edit. de Holand.*

perpétuité. Avec cette Dispense anticipée un Prince n'a qu'à conclure tel Traité qu'il jugera à propos, prendre Dieu à témoin de la sincérité avec laquelle il veut l'exécuter, tandis qu'il sent dans ses Archives un Acte du Pape qui annullera celui-ci. L'en voila relevé s'il s'en trouve un peu incomodé. C'est là doner lieu, dites vous, au Conventions les plus frauduleuses.

Vous êtes encore indigné de voir que ce Pape à la fin de la Bule, menace de l'indignation du Ciel ceux qui oseroient s'oposer à l'exécution de cette Dispense, vous renchérissez sur ce que j'avois deja dit là dessus, *Suivant la Conclusion du Bref de Clement VI.* dites vous fort bien, *qui est ce que Dieu ne tiendra point innocent? C'est celui qui voudroit détourner le Roi de France de prendre le nom de Dieu en vain, c'est à dire de se rendre coupable du Parjure. Etrange close du III. Commandement!*

Cependant vous ajoutés que malgré tout ce qui soulève dans cette Dispense, il faut bien examiner si elle ne pourroit point recevoir quelques sens tolérables. Plus l'explication que nous y donons est odieuse, plus nous devons nous en défier. Il est difficile de se persuader qu'un Pape ait voulu
auto

autoriser le Parjure, & l'on ne doit en venir là que sur de bones preuves.

On ne peut que gouter & aprouver cette sage Maxime. Vous me rendrez, s'il vous plait, la justice qu'avant que vous me l'eussiez rapelée, j'avois déjà fait quelque tentative ou pour excuser ce Pape, ou pour décharger l'Eglise Romaine de ce qu'il y a d'infamant pour elle dans cette Dispense donnée par son Chef. J'ai d'abord cherché si ce Bref étant daté d'*Avignon*, ne seroit point de quelcun de ces Anti-Papes qui ont siégé dans cette Ville. Cette conjecture ne s'étant point trouvée fondée, je me suis tourné d'un autre côté. J'ai tâché de deviner si le Pape qui faisoit alors son séjour en France, & qui étoit né Sujet du Roi, ne se seroit point obligé d'accorder cette Bule aux pressantes sollicitations du Prince. Mais le caractère du Roi *Jean*, & peut être aussi le début du Bref, n'ont pas pu se concilier avec cette excuse.

J'avoue que je n'en avois pas su trouver d'autres ; Mais vous m'aprenés que vous étant entretenu avec quelques Gens de Lettres sur cette Dispense, on a imaginé quelques *peut-être* qui paroissent propres à diminuer le scandale, & vous me les communiqués afin que je vous en dise ma pensée.

Avant que d'entrer en matière, il faut nécessairement

cessairement comencer par une petite Analyse de cette Bule. Elle a deux parties; La Iere. regarde les Vœux que pourroient avoir faits, ou faire à l'avenir, le Roi & la Reine de France; l'autre traite des Sermens par lesquels ils se seroient engagez à quelque chose.

„ Nous aquiesçons volontiers à vos desirs,
 „ dit le Pape . . . C'est pourquoi portés à fa-
 „ voriser vos Prières, nous acordons *d'indulte*
 „ par les présentes . . . tant à vous, qu'à vos
 „ Successeurs Rois & Reines de France. . .
 „ que le Confesseur que chacun de vous au-
 „ ra trouvé à propos de se choisir, puisse
 „ *commuer* en d'autres œuvres de piété. . . .
 „ les vœux que vous pourriés avoir déjà faits
 „ ou faire dans la suite (à la réserve seule-
 „ ment des Vœux d'outre-Mer, de la visi-
 „ te des Eglises des Bienheureux Pierre &
 „ Paul, de chasteté & de continence) co-
 „ me aussi de pouvoir *commuer* les Sermens
 „ par vous prêtez, ou à prêter à l'avenir par
 „ vous & par eux *que vous ne pourriés pas te-
 „ nir comodément.*

Je m'en étois tenu à ce dernier Article dans ma Lettre précédente, come étant ce qu'il y a de plus frapant dans la Bule. Cependant, si vous le trouvez à propos, nous dirons aussi quelque chose des Vœux, ne fut-ce que par simple curiosité. Sur ce cha-
 pitre

pitre on ne sauroit se plaindre de la trop grande indulgence du Pape, au contraire, on le trouve trop rigide dans les cas exceptés de la Dispense.

Je vous avouerai même *Monsieur*, que je n'aurois point deviné la raison de ces exceptions, & que je n'y aurois rien compris, si je n'avois pas eu occasion de m'entretenir la dessus avec un habile Ecclésiastique, qui a demeuré long tems à Rome, & qui conoit très bien le Stile & les usages de cette Eglise. Nous lumes ensemble la Bule. Je lui marquai ma surprise de ce que le Pape paroissoit s'intéresser si fort pour le *voyage d'outre Mer*, ou les Croisades, qu'il me sembloit qu'il n'en étoit plus question dans le XIV. Siécle, & qu'elles devoient avoir entièrement cessé. Il me répondit, que les trois Articles exceptés dans la Bule, pourroient bien être une ancienne formule, qui aiant comencé du tems des Croisades, auroit été continuée dans la Daterie Romaine, par une espèce de routine des Secrétaires. Mais il ajouta outre cela que du tems de *Clement VI.* les Papes n'avoient pas tout à fait perdu de vue la conquête de la Terre sainte, que cette dévote Chimère leur rouloit encore dans la tête, & que ce Pape avoit fait entrer le Roi *Jean* dans un nouveau projet de Croisade, mais qui ne put pas s'exécuter.

Le 2. cas excepté de la Dispense ne paroit pas non plus fort important. Il s'agit du Vœu d'aler à Rome en pèlerinage *ad limina Apostolorum*, c'est à dire, pour visiter les Eglises de St. Pierre & de St. Paul. On ne comprend pas d'abord pourquoi le Pape ne veut point se relacher sur ce Vœu. Mon Ecclésiastique m'en rendit raison de cette manière. „ Les „ Papes, me dit il, ont toujours regardé cette „ démarche de la part des Princes, come „ d'une grande conséquence. Il leur a plu „ de l'interpréter come si c'étoit une espèce „ d'hommage que leur rendoient les Têtes „ couronnées. Par ce voyage de Dévotion, „ il semble qu'on reconoit la Supériorité „ du Pape & l'autorité du St. Siège. „ Ne croiez - vous pas, *Monsieur* qu'outre la raison de cet Abé, on pourroit bien ajouter encore que ces sortes de Pèlerinages aportent beaucoup d'argent à Rome, sur tout quand ce sont des Princes que la Dévotion y amène ?

Enfin le Vœu de Chasteté & de Continence est aussi excepté de ceux que le Confesseur du Roi avoit le pouvoir de *commuer*. Cette exception fait aussi de la peine de quelque manière qu'on l'entende. Le Prince appellé à la Couronne pouvoit avoir fait auparavant Vœu de Célibat, Il semble que dès le mo-

ment qu'il est monté sur le Trone, il doit être délié de ce Vœu, afin qu'il puisse avoir des Fils qui lui succèdent. Une autre supposition c'est que le Roi & la Reine par une Dévotion assez ordinaire dans ce tems là, pouvoient avoir fait Vœu, quoi que mariés, de vivre dans la continence. Ce Vœu ne convenoit point non plus à des Souverains, & le Pape devoit incessamment les en délier, quand même ils auroient eu déjà des Enfans, par la raison que la mort pouvoit les leur enlever. Il ne devoit donc point refuser au Confesseur du Roi le pouvoir de rompre ce Vœu, ou au moins de le *commuer*, come tant d'autres. L'Abé à qui je faisois cette difficulté, y répondit en me faisant remarquer que les Papes avoient toujours regardé le Vœu de Chasteté come un des plus sauvés & des plus respectables, à l'égard de l'inconvénient qu'il y auroit à le faire observer exactement aux Souverains, il me représenta, que quoique le St. Père excepte dans sa Bule ce Vœu & quelques autres, sa pensée n'est pas pour cela qu'ils doivent être inviolables; Il veut seulement dire par là que ce n'étoit pas aux Confesseurs du Roi à en dispenser, qu'il se réservoit ces cas là, & qu'il n'appartenoit qu'à lui de prononcer sur ces sortes de Vœux.

Après ce petit Comentaire, que je suis
sur,

sur, *Monsieur*, qui ne vous déplaira pas, conoissant votre gout pour tout aprofondir, venons au point important, c'est celui des Sermens. Si vous avez trouvé le Saint Père un peu difficultueux à acorder la Dispense de certains Vœux, qui ne vous paroissent pas d'une grande conséquence, vous le trouverés tout à fait coulant, tout à fait acomodant sur le reste, Plein pouvoir aux Confesseurs des Rois de France à perpétuité, de les délier de leurs Sermens, dès qu'ils en seront tant soit peu incomodés, Ici point d'exceptions, point de limitations come à l'égard des Vœux. Cette Dispense est exprimée en trois mots. Dès qu'il ne leur conviendra pas de tenir leurs Sermens, les envoila dégagés, moiennant quelques œuvres de piété que leur prescrira un Confesseur qu'ils auront choisi à leur gré.

Rien de plus comode qu'une semblable Décision pour les Princes que le Pape a voulu favoriser. Mais c'est précisément ce qu'elle a de relaché, qui vous a fait penser qu'elle demandoit un nouvel examen. On a peine à croire que le Chef de l'Eglise se soit comis jusqu'à ce point. Peut être que cette Bule ne nous choque que parce que nous ne l'entendons pas bien. Ne pourroit elle point recevoir un bon sens? Vous vous
en

en êtes entretenu, dites vous, avec quelques uns de vos Amis. Ils l'ont tournée de tous les cotés pour effaier d'en faire quelque chose de suportable, & vous vous êtes chargé come Rapporteur, de me comuniquer tout ce qui leur est venu dans l'Esprit là dessus.

Le premier doute que vous a fait naitre la singularité de cet Acte, c'est sur son authenticité. Vous me demandés si ce ne seroit point là une Pièce suposée? Vous voulez favoir d'où celui qui l'a publiée l'a tirée, & si c'est dans une bone source. On ne peut rien de plus régulier que cette méthode. Il faut toujours comencer par se bien assurer d'un fait qui a quelque chose de surprennant, avant que de se mettre en devoir de l'expliquer. Pour répondre à votre Iere. Question, je remarquerai d'abord, que votre Scrupule pourroit être fondé, si c'etoit quelque Controversiste Protestant qui eut tiré des ténèbres cette odieuse Bulle. Mais il me semble que la tenant de la main d'un Bénédictin, elle ne sauroit nous être suspecte. Il est vrai qu'on s'est défié plus d'une fois de quelques Chartres qu'avoient produites ces Religieux, grands chercheurs de vieux titres. Mais c'est lors que ces Pièces qu'ils donoient pour anciennes, étoient des Donations en faveur de leur Ordre. La Bule en question n'est point

point de ce genre, & elle ne les regardoit point. Ils avoient plutôt intérêt à la supprimer, pour l'honneur de leur Eglise, qu'à l'exposer au grand jour.

Pour vous satisfaire entièrement, *Dom Luc d'Acheri*, nous apprend d'où il attiré ce Bref, C'est d'un Manuscrit que l'on conserve chez les Bénédictins de *Saint Florent* à Saumur, & qui est un Recueil de Bules que différents Papes ont données en faveur des Rois de France*. Ce Religieux n'est pas le seul qui ait fait mention de cette Pièce. *Jean du Tillet* tort connu parmi les Historiens de France, en avoit déjà donné la substance, cent ans avant le Bénédictin. Nous avons de lui un ouvrage intitulé, *Recueil des Rois de France, leur Couronne, & Maison*. Dans un Inventaire qu'il nous donne des Privilèges & des Indulgences accordées par les Papes aux Rois de France, on trouve ce titre, *Bulle du Pape Clément VI. donnant pouvoir aux Confesseurs du Roi Jean, & Roine Jeanne sa Femme, de muer les Vœux par eux faits & Sermens en autres œuvres de Charité*. Remarquez s'il vous plait, que *du Tillet* étoit le Chef des Grériers du Parlement de Paris, & qu'il en avoit manié tous les titres. Il nous a donc mené à la source, & indiqué le Cofre où est renfermée cette

Bulle

* *Spicilegium, Tom. IV. p. 21.*

Bulle en Original *.

Vous alés plus loin, & vous ajoutés qu'il y a aparence que *Dom Luc d'Acheri* qui a doné le prémier cette Pièce en entier, ne l'a pas envisagée d'un auffi mauvais coté que nous. S'il l'avoit trouvée si infamante pour son Eglise, il se seroit bien gardé de la faire conoitre sans nécessité. Mais cette difficulté prouve tout au plus que le Bénédictin a un peu manqué de prudence, & qu'il a été plus touché du plaisir de déterrer des Anecdotes, que de l'honneur du St. Siège. Après tout, sa réserve n'auroit pas servi à grand chose puis que longtems auparavant *du Tillet* avoit déjà doné au public la substance de la Bule. Vous ne laissez pas de conclure de la manière ouverte dont il a publié ce Bref, & sans aucun correctif, qu'il y donnoit quelque sens adouci. Si cela étoit, avoués, M O N S I E U R, qu'il a eu grand tort de ne le pas comuniquer au Public dans une petite Note qui auroit levé tout le scandale.

Ce qu'il n'a pas fait, & à quoi il étoit indispensablement obligé s'il avoit eu quelque chose de bon à dire, c'est ce que vous & vos Amis, *Monsieur*, venés d'entreprendre. Rien de plus généreux, & on ne peut que louer

* Dans le Coffre à bahu cotté par dedans, Bullæ Papatæ quamplurima Privilegia & facultates Regibus concessa continentes. Du Tillet dernière Edit. de 1607. p. 442.

louer votre dessein voions si l'efet répondra à vos bones intentions.

Vous avés d'abord imaginé un tour de phrase qui diminueroit beaucoup le scandale. C'est de raporter ces Sermens aux Vœux dont la Bule vient de parler, & non pas à des Traitez ou à des Promesses que le Roi auroit faites à quelcun. Selon ce raport la Décision du Pape seroit seulement que le Confesseur pourroit commuer les Vœux, *même faits avec Serment*. Mais la Construction du Texte Latin ne sauroit s'acomoder de ce palliatif. Consultez je vous prie l'Original*. Je vous envoie la Bule en entier, parce que vous me marqués que vous n'avés plus l'ouvrage de Mr. de la Chapelle, où elle est inférée, vous la trouverés à la fin de ma Lettre.

En général les Vœux & les Sermens sont deux choses qu'il ne faut pas confondre, & qui se rencontrent même rarement ensemble. Tout le Monde fait qu'un Vœu est une promesse religieuse faite au Seigneur, & qu'on fait ordinairement en demandant quelque grace, come la guérison d'une maladie, le succes d'une entreprise &c. & on s'en acquite ensuite pour témoigner sa reconnoissance.

* Il faudroit qu'il y eut dans la Bule, *Indulgemus ut Confessor valeat commutare in alia Opera pietatis, vota etiam cum juramento*. au lieu qu'il y a, *Vota, nec non juramenta*, c'est à dire, nous lui acordons le pouvoir de commuer les Vœux, comme aussi les Sermens.

ce. „ Le Vœu, dit Mr. *Barbeirac*, est un
 „ engagement où l'on entre directement en-
 „ vers Dieu, & un engagement volon-
 „ taire, par lequel on s'impose à soi même,
 „ de son pur mouvement, la nécessité de fai-
 „ re certaines choses, auxquelles sans cela,
 „ on n'auroit pas été tenu, au moins préci-
 „ sément & déterminément. Le Vœu di-
 „ fère du Serment, en ce que celui-ci se ra-
 „ porte principalement & directement à
 „ quelque Homme à qui on le fait, en pre-
 „ nant Dieu à témoin de ce à quoi l'on s'en-
 „ gage *.

J'avoue cependant qu'un Homme pour ren-
 dre son Vœu encore plus solennel, & pour
 se lier davantage, pourroit y ajouter le Ser-
 ment. Il pourroit déclarer qu'au cas qu'il
 n'exécutat pas ce à quoi il s'engage, il veut
 bien se soumettre à toute la vangeance divi-
 ne. Que s'en suit il de la? Que ce Vœu
 doit être inviolable. Et dans votre suposi-
 tion c'est précisément celui dont le Pape dé-
 gage plus aisément le Prince. S'il s'agit d'un
 simple Vœu d'aler en pèlerinage à Rome, le
 Pape refuse au Confesseur du Roi le pouvoir
 de le commuer. Mais si le Serment y est
 intervenu, dès là plein pouvoir de l'annul-
 ler pour peu que le Prince y trouve d'inco-
 modité. On brisera cela en quelques œu-
 vres

* Traduction de Cumberland, Ch. IX. § 16. Note 4.

vres de piété, come le Confesseur trouvera à propos. Le Serment n'est pas seulement capable de faire mettre ce Vœu parmi les cas réservés. Avouez MONSIEUR, que voila une belle Décision, & bien propre à sauver l'honneur du Pontife ! Aussi *du Tillet & d'Acheri* n'ont eu garde de confondre les Vœux & les Sermens. Ils en font l'un & l'autre deux Articles séparés. Voici le titre que le Bénédictin a mis a la Bule, *Que le Confesseur du Roi & de la Reine peut commuer leurs Vœux & leurs Sermens* *.

Après tout, dites vous, il n'est fait mention dans cette Bule, ni de Conventions, ni d'Alliances, ni de rien de semblable. Pourquoi donc la charger d'avoir appris aux Rois de France à violer la Foi des Traitez ? Mais *Monsieur*, quand elle parle des *Sermens qu'eux & leurs Successeurs ne pourront pas tenir commodément*, cela ne peut s'entendre que des Sermens *obligatoires* par lesquels on s'est engagé à quelque chose, le Serment signifie très souvent une promesse faite avec Serment. C'est une façon de parler abrégée qui est comune à toutes les Langues. Lors par exemple, que nous parlons du Serment de fidélité, nous entendons par la visiblement la promesse que Quelcun a faite d'être fidèle.

X

Vous

* Quòd Confessor potest mutare Vota & Juramenta eorum.

Vous alégués encore une autre preuve pour faire voir qu'il ne s'agit point ici de Traitez ni de Promesses. La Bule dit que les Vœux & les Sermens faits par le Roi, pourront être commués en *d'autres œuvres de piété*. Vous pesez beaucoup sur le mot d'*autres*. Des Traitez sur les affaires de la Politique ne sont point des Oeuvres de piété. Il faut donc dire ou que le Pape s'est exprimé d'une manière tout à fait impropre, ou que la Dispense regarde uniquement des Vœux accompagnés du Serment. Il faut avouer, *Monsieur*, que ce dernier tour est imaginé avec beaucoup de subtilité. Je croi cependant qu'il n'est pas difficile d'y répondre. On peut dire que ces mots *en autres œuvres de piété*, se rapportent principalement aux Vœux, mais on peut aussi les rapporter aux Promesses appuyées du Serment. Tout le monde sait que le Serment est un Acte de Religion, une branche de l'adoration, une manière d'invoquer le nom de Dieu. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la Bule le range parmi les œuvres ou les actes de piété. Les Papes ont même un grand intérêt à mettre toujours les Sermens dans cette Classe. C'est en les regardant de ce côté qu'ils ont attiré à eux la conoissance de ces cas-là.

Voici une Remarque de Mr. *Barbeirac* propre à confirmer ce que je viens d'avancer.

„ Les

„ Les Princes Chrétiens dit il, chargèrent sou-
 „ vent les Evêques de conoitre de la validité
 „ des Sermens, & de dispenser de ceux qu'ils
 „ trouveroient nuls. Il est arrivé par là que
 „ le Serment est une des choses par où les
 „ Ecclésiastiques ont le plus avancé leurs in-
 „ téréts temporels, & empiété sur les droits
 „ des Magistrats. L'usage du Serment s'in-
 „ troduisit dans la plupart des affaires de la
 „ vie, & come les Ecclésiastiques s'empa-
 „ rérent adroitement du droit de juger de
 „ la validité des Sermens, ils attirèrent à eux
 „ par ce moien, la conoissance de presque
 „ toutes les Causes Civiles *.

Voilà, si je me le rapelle bien, tout ce que
 vous m'avez communiqué pour essayer de dé-
 charger cette Bule, de ce qu'elle présente
 d'odieux à la première Lecture. On ne peut
 pas mieux plaider pour elle que vous l'avez
 fait, conjointement avec vos amis. Quand
 vous auriés eu une pension de Rome, vous
 ne vous y seriés pas employés avec plus de
 zèle. Mais il est plus beau à vous de l'avoir
 fait d'une manière désintéressée, & en faveur
 du Chef d'une Religion opposée à la vôtre.
 Pour ne pas vous céder en générosité, je vai
 supléer à ce que vous avés omis & vous four-
 nir deux ou trois raisons assez spécieuses pour
 servir de Vernis à la Bule.

X 2

Je

* *Barbeirac sur Pufendorf p. 483.*

je tire la première de ces raisons palliatives, de la Traduction que *Mr. de la Chapelle* nous en a doné. L'aurez-vous crû *Monsieur*, que le Dénonciateur de la Bule, celui même qui l'a presque déterrée & présentée au Public come une Pièce des plus scandaleuses, contribuât en même tems a son Apologie. Cependant le scandale dispaeroit presque entièrement dans sa Version. La voici ; „ Nous „ acordons par les présentes, fait il dire au „ Pape, que le Confesseur du Roi & de la „ Reine . . . puisse commuer en d'autres „ œuvres de piété . . . les Vœux peut être „ déjà faits ou à faire , . . . exceptes seule- „ ment les vœux d'outre Mer, de la Visite „ des Eglises des Bienheureux Pierre & „ Paul, de chasteté & de continence, de mê „ me que les Sermens par eux prétez ou à „ prêter à l'avenir qu'ils ne pourroient pas „ tenir comodement.

Remarqués, je vous prie , que dans cette manière de traduire , les Sermens sont rangés, parmi les cas exceptés de la dispense. Le Traducteur y a observé le même regime, & n'a distingué ces deux Articles que par une simple Virgule. Il n'y a donc plus rien à dire contre cette Bule, si le Pape a refusé au Contesseur du Roi le pouvoir de l'afranchir des Sermens dont il pourroit se trouver incomodé. Voilà coment *Mr. de la Chapelle*,
contre

contre son intention, fait dire au Pape, précisément le contraire de ce qu'il a exprimé dans son Bref. Le moins que l'on puisse dire de la Traduction c'est qu'elle est tout à fait louche dans cet endroit. L'équivoque est d'autant plus facheuse qu'elle se trouve dans la Phrase la plus essentielle, & si je l'ose dire, dans les paroles Sacramentelles. . . . *. Il n'est pas nécessaire de vous avertir que si vous consultez l'Original, vous verrez au premier coup d'œil, que les Sermons sont clairement compris dans la Dispense, & non dans les exceptions ou les cas réservés.

Une autre raison plus spécieuse en faveur de la Bule, & qui vous a aussi échappé, c'est que cette Dispense paroît avoir une limitation qui sauve tout. Le Confesseur du Roi n'en doit faire usage que *conformement à la volonté de Dieu, & qu'autant que cela n'aura rien de contraire au Salut du Roi & de la Reine.* **. La Dispense est donc conditionnelle. Si l'on fait bien attention à ce Correctif, on ne dira plus que la Bule fournit aux Rois de France

* On dit qu'on réimprime le Traité du Culte public avec des Additions. Il faut espérer qu'on recusera cette Traduction.

** Indulgemus ut Confessor commutare valeat Vota . . . nec non Juramenta . . . in alia opera pietatis, prout secundum Deum, & animarum salutem videtur expedire.

Ce un expédient des plus faciles pour violer la foi des Traités. Un sage Confesseur ne déliera le Roi de son Serment qu'avec de grandes précautions. Dès qu'il consultera la volonté de Dieu & les intérêts du Salut du Prince, il ne pourra pas abuser du pouvoir qu'on lui a remis entre les mains.

Voiez, *Monsieur*, si je ne fournis pas des moïens de défense qui pour le moins valent bien les vôtres, je veux dire, qui sont aussi éblouissans, car pour de la solidité ils n'en ont pas plus que les précédens. Pesez bien les termes de la Bule, & vous verrez que cette limitation qui paroît d'abord si imposante, ne tombe que sur le choix des œuvres de piété, que le Confesseur devra imposer au Prince, pour faire la compensation des Vœux & des Sermens, dont il le déliera. Cette restriction ne peut point regarder la Dispense même, autrement le Pape oteroit d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Voici donc ce que vraisemblablement a voulu dire le St. Père. Sentant combien la violation d'un Traité apuié du Serment, paroîtroit odieuse, sur un aussi léger prétexte que celui de l'incomodité que le Roi en pourroit souffrir, il averti le Confesseur que pour diminuer le scandale, il faut qu'il fasse bien attention à imposer au Roi dans ces cas-là, quelques bones

Oeu-

Oeuvres véritablement agréables à Dieu, quelques Aumones, par exemple, assez fortes pour faire une espèce de compensation, suivant l'exhortation de Daniel à Nabuchodonosor, *Rachette tes péchez par des Aumones.* Or pour un Crime de la nature du Parjure, il faut des Aumones fort abondantes.

Dès que j'eus trouvé cette explication, je me flatois d'avoir donné au but. Dans l'entretien que j'ai eu avec mon Abé, dont je vous ai déjà parlé, je n'ai pas manqué de lui comuniquer ma Conjecture avec une sorte de confiance, mais j'ai été surpris qu'il s'est mis a rire, & qu'il m'a dit, que si j'étois mieux informé des Formules de la Chancellerie Romaine, je ne me serois pas mis en fraix pour atacher des idée précises à ces expressions. Ce sont des Phrases purement de Stile, come diverses autres de cette même Bule sur quoi on ne doit point insister. Voilà ce qu'il m'a dit là dessus.

Après qu'il m'a eu donné cette Clé, je ne me suis plus embarassé de ces petites Formules: J'ai laissé les dehors pour venir au Corps de la Place. Je lui ai demandé coment il entendoit cette Dispense des Sermens qui pourroit un peu incomoder le Roi; Il a avoué avec franchise, que c'étoit une Enigme inexplicable pour lui, & qu'il n'y comprenoit

prenoit rien. J'aurois pu lui répondre, que la Bule ne pêchoit point par l'obscurité, que son défaut au contraire étoit d'avoir parlé trop clairement.

Je crois, *Monsieur* que c'est ainsi que vous en jugés présentement, & qu'après la petite discussion à quoi vous m'avez engagé, il vous paroît évidemment que la Bule dispense les Rois de France de tenir leurs Sermens, quand ils les trouvent un peu incomodes, & qu'à l'aide d'un petit équivalent en œuvres de piété, ils peuvent les enfreindre en sûreté de Conscience. Ce Pape crut gratifier le Roi *Jean* en lui rendant ainsi le Parjure de plain-pié.

Mr. *Barbeiraç* dans ses Notes sur *Pufendorf*, a cité un beau Passage de *Libanius* qui explique comment les Hommes s'abandonent au Parjure. Il n'y en a qu'un petit nombre qui comettent ce crime par un principe d'impieté. Le plus grand nombre comptent sur l'infinie miséricorde de Dieu, qu'il se flatent qui s'étendra jusqu'aux Parjures. Il y a des gens qui voyant leurs affaires désespérées, & qu'il ne leur reste plus qu'un seul expédient pour se tirer d'embaras, hazardent le Serment. Ils se font illusion là dessus, & se flatent qu'à force de Sacrifices, de Vœux & d'Orandes, ils pourront obtenir du Ciel
le

le pardon de ce faux Serment. Après tout, la punition du Parjure est un mal éloigné, & le dérangement des affaires est un mal auquel il faut remédier incessamment. *. Si ce Rhéteur Païen eut pû voir le Bref de *Clément VI.* qu'auroit il dit de cette manière comode & facile de commuer les Sermens dès qu'ils incomode tant soit peu ?

Chez les anciens Romains les Pontifes avoient le droit de délier quelque fois les Vœux & de conoitre des Sermens. Dans de certains cas, ils croioient pouvoir les commuer & en régler l'évaluation. Mais c'étoit ordinairement des esprits timides que le moindre scrupule arrêtoit. Leurs Successeurs ont su trancher beaucoup plus hardiment ces sortes de Questions, témoin la Bule de notre *Clement*. Cet habile Home, au cas que les Rois de France se fussent liez par des nœuds indissolubles, ne s'est pas amusé à les dénouer peu à peu, mais se rapelant fort à propos, que come Successeur de St. Pierre, il étoit muni de deux Epées, il en a saisi une & a coupé tout d'un coup le Nœud Gordien. On voit en cela sa Supériorité de génie sur ses Prédecesseurs. Pour les Clés qu'il tenoit aussi de ce Chef des Apôtres, il n'a pas cru qu'el-

* *Barbeirac sur Pufendorf, p. 481.*

qu'elles dussent servir ouvrir la porte au parjure. Il a trouvé plus à propos d'employer l'Épée pour dégager le Roi des liens qui pourroient le gêner, Je suis &c.

B R E F

De CLEMENT VI. en faveur du Roi de France JEAN & de la Reine JEANE.

*Quòd Confessor potest mutare Vota , & Jura-
menta eorum.*

CLemens Episcopus Servus Servorum Dei, carissimis in Christo Filiis, JOANNI Regi JOANNÆ Reginae Franciæ Illustribus, salutem & Apostolicam Benedictionem, Votis vestris libenter annuimus, iis præcipuè per quæ sicut piè desideratis, pacem, & salutem animæ, Deo propitio, consequi valeatis. Hinc est quod nos vestris Supplicationibus inclinati, Vobis, & Successoribus vestris Regibus & Reginae Franciæ, qui pro tempore fuerint, ac vestrum & eorum cuilibet, autoritate Apostolica, tenore præsentium in perpetuum indulgemus, ut Confessor Religiosus, vel Secularis, quem Vestrum & eorum quilibet duxerit eligendum, Vota per Vos forsitan jam emissa, ac per
Vos,

Vos, & Successores Vestros in posterum emit-
tenda, ultramarino, ac Beatorum Petri &
Pauli Apostolorum, ac castitatis & conti-
nentiæ Votis duntaxat exceptis; nec non
Juramenta per vos præstita, & per Vos &
eos præstanda in posterum, quæ Vos & illi ser-
vare comode non possitis, Vobis & eis com-
mutare valeat in alia opera pietatis, prout
secundum Deum, & animarum vestrarum,
& eorum saluti viderit expedire. Nulli ergo
omnino hominum liceat hanc paginam nos-
træ Concessionis infringere, vel ei ausu
temerario contraire. Si quis autem hoc
attentare præsumserit, indignationem Om-
ni potentis Dei, & Beatorum Petri & Pauli
Apostolorum eius, se noverit incursum.
Datum Avinioni XII. Calend. Maii, an-
no nono.





I D E' E de la Providence.

LA Providence est établie sur les perfections de l'Être Suprême; il ne seroit pas tout puissant, s'il n'avoit pas la force de pourvoir à nos besoins; il ne seroit pas tout bon, s'il ne veilloit pas au bonheur de ses Créatures; il manqueroit de justice & de sagesse, s'il voïoit d'un œil indifférent le désordre & le crime, & si après avoir donné des Loix à des Êtres libres & intelligens, il n'étoit pas attentif à leur observation.

La Providence est la manière dont Dieu conserve & conduit ce Monde : Il faut examiner si les Créatures ont besoin pour subsister d'un secours continuel de Dieu, sans quoi elles cesseroient d'être: Si les momens de leur durée n'ont point de liaison nécessaire, & qu'il ne s'en suive pas de ce qu'elles sont à présent, qu'elles doivent exister le moment suivant ; il faut alors nécessairement qu'une main invisible les soutienne sans cesse, sans ce secours, les Créatures disparoïtroient & rentreroïent dans le Néant:
C'est

C'est ainsi que la plupart des Théologiens conçoivent la Providence ; c'est un Principe comunément reçu parmi eux, que la Conservation est une Création. On ne sauroit s'empêcher de reconoitre que cette expression est très incomode. Il est, ce semble, plus naturel de croire qu'une chose est déterminée à demeurer dans cet état, jusques à ce qu'il vienne de dehors quelque chose qui l'en tire : Axiome pour Axiome, celui ci vaut bien l'autre : Ainsi les Créatures sorties une fois du Néant par la volonté de Dieu, continueront d'être par cela même qu'elles sont & qu'elles ne peuvent être détruites & anéanties que par une autre volonté du Créateur. Il naitroit de grands Inconveniens de l'opinion contraire. Si la conservation des Créatures, est une Création réitérée & perpétuelle, elles sont sans vertu & sans efficace : Dieu devient l'unique cause de tout ce qui arrive : déjà il est le seul qui agit au premier moment de leur Création ; quand au second, supoté qu'elles n'aient pû y parvenir ni se conserver sans être produites, on ne voit encore que lui qui soit en action. Il faut dire la même chose de tout les points de leur durée. On ne sauroit donc imaginer un seul instant où elles aient pû faire la moindre chose, parce qu'il

qu'il faut être avant que d'agir, & à peine comencent elles à paroître, quelles ont besoin d'être créées de nouveau, avec toutes leurs qualités & toutes leurs modifications: Au moment où je parle, je suis tel que je suis avec telle pensée, avec telle action, en un mot avec toutes mes dépendances. De cette manière, c'est Dieu seul qui fait absolument tout. Je ne suis tout au plus que le Témoin de mes actions ; je ne suis capable ni de vertu ni de vice ; C'est en vain que l'on me prescrit des Loix , qu'on m'adresse des Exhortations & des Censures, qu'on me conduit par la recompense ou par la peine: Conséquences très dangereuses, qui tendent à renverser toute Religion: Ce n'est donc pas là l'idée qu'il faut avoir de la Providence & de la manière dont elle s'exerce dans la Conservation de cet Univers. Afin d'éviter ces écueils, on peut considérer la Providence sous deux égards ; premièrement, par rapport aux objets inanimés & privés de Raison ; en second lieu, par rapport aux choses intelligentes & libres. Ce sont deux sortes d'Objets qu'elle envisage différemment.

Les Objets inanimés ou privés de Raison, ne sauroient se gouverner eux mêmes & observer un ordre qu'ils ne connoissent pas: Il faut que la même main qui les a fait
les

les dirige à la Fin à laquelle ils sont destinés. Ce Monde est si vaste, & il y règne une si grande harmonie entre toutes ces parties, qu'on ne sauroit s'empêcher de reconoitre que le même Etre qui la créé le maintien & en conduit les Ressorts & les Mouvements. Le hazard, une nature aveugle, ne se proposent pas des vues si sages & si bien réglées; Si un Etre intelligent ne présidoit à la Conservation de cet Univers, il s'écrouteroit bien tot sous ses ruines, & tout rentreroit dans le Cahos.

Que Dieu appliqué sans cesse à la Conservation de son Ouvrage, intervienne dans tous les cas par des volontés particulières, ou bien que le Monde subsiste en vertu de certaines Loix générales que Dieu auroit établies dès le comencement, & que les parties qu'il renferme enchainées les unes aux autres contiennent leur marche & leurs mouvements, jusqu'à ce que Dieu juge à propos de les lui prendre ou de les arrêter; à peu près come un Ressort bandé fait jouer une Machine par le mouvement qui se communique d'une Rouë à l'autre, c'est surquoi les sentimens sont partagés; mais c'est aussi ce qu'il n'importe pas de décider: Il suffit, que dans les deux Hypothèses, rien ne se fasse que sous la Direction de l'Etre Suprême:

me: Il a prévu, & par conséquent voulu, tous les effets que ces Loix doivent nécessairement produire; ainsi il en est le seul Auteur; c'est lui seul qui prépare & qui ménage de loin tous les événemens, qui en sont la suite naturelle & nécessaire. Un habile Ouvrier construit une Montre & en dispose si bien les Rouës & les Ressorts, qu'elle marque une telle heure à point nommé, n'est il pas la cause du mouvement réglé de l'Aiguille, come s'il la conduisoit de sa propre main? Une telle Méthode manifeste peut être, plus d'habilité, de grandeur & de sagesse.

Maïs si la Divinité suit de certaines Loix dans la conduite quelle prend du Monde, elle se réserve le droit de les interrompre toutes les fois qu'elle le juge à propos: Elle peut envoyer l'abondance, lorsque la Terre menace de stérilité; Elle peut arrêter le Cours d'une Maladie, qui mèneroit infailliblement au Tombeau; Elle peut prévenir une cruelle Peste, un Incendie, une Inondation, ou si les Créatures l'offensent, tourner contre elles les Elémens, quand même ils n'y sont pas disposés. Cette Providence spéciale, doit s'étendre jusques à des Causes & à des Agens libres: Tantot elle empêchera une sanglante Guerre, ou elle fera pan-

cher

cher la Victoire du côté qu'il lui plait ; tantot elle mettra fin à l'Empire le plus affermi ; souvent elle soufflera sur les Projets les mieux concertés, & relevera glorieusement celui qu'on croïoit abatu ; Elle dissipera les efforts d'un Tiran & le précipitera du haut de son Trone, pour détourner les maux qu'il causeroit dans la Societé. L'Histoire Sainte & Profane, l'Histoire ancienne & moderne nous en fournissent de grands exemples. Ce pouvoir que nous attribuons à Dieu, est le fondement des Prières que nous lui adressons ; Elles ne signifieroient rien, si tout étoit soumis à une fatalité inévitable, & que l'Auteur des Loix de la Nature n'eut pas le pouvoir de les changer à son gré, ou de les suspendre en notre faveur. Mais come il parvient à son But par des Voies secrettes & imperceptibles, on ne peut savoir, sans une Révélation expresse, si elles sont extraordinaires ou non. Passons à présent à ce que la Raison nous enseigne de la Providence, entant qu'elle s'exerce sur des Créatures libres & intelligentes.

L'Home est composé de Corps & d'Esprit ; Consideré come revêtu d'un Corps, il s'entretient & se conserve de même que les autres Créatures ; mais la Providence paroît en lui d'une manière beaucoup plus sensible.

En éfet, il est furprenant coment il fe forme dans le Sein de fa Mère ; coment il perpétue fon efpèce ; coment une Machine telle que la nôtre exécute avec autant de jufteffe & de prontitude les volontés de l'Efprit, coment, compofée de tant de parties fi délicates, de refforts fi déliés, elle peut fubfifter auffi longtems qu'elle le fait, au milieu d'une foule d'Objets qui tendent à la détruire & malgré tant d'accidens qui peuvent lui arriver. Pour expliquer tout ceci, il faut néceffairement avoir recours à Dieu ; celui qui a formé l'Home dans le Sein de fa Mère, lui fournit auffi tous les fecours & tous les moïens dont il a befoin pour fe conferver. Le Genre humain périroit bien tôt fi Dieu n'étoit lui même un Aide à fa foibleffe, & s'il ne lui fourniffoit tout ce qui est néceffaire pour rendre fa vie douce & agréable. La Bonté & la Puiffance de l'Etre Suprême ne fe manifefteroit pas moins en nôtre faveur, lors même qu'il opéreroit ces avantages par des Loix generales & primitives. Il nous importe peu de favoir par quels Canaux toutes ces graces coulent jufques à nous, pourvu que nous en conoiffions la vraie fource. Le Capital de la Queftion est en fureté, & la Providence est établie. Que la Nature nous diftribue fes Biens & fes Tréfors par une ancienne Economie dont le

Sou-

Souverain Maître l'a chargée, ou qu'il nous les procure lui même immédiatement, toutes les fois que nous en avons besoin, n'est ce pas toujours le même Dieu qui prend soin de nous? Un Pere qui prévient de bone heure les besoins de ses Enfants, qui amasse des provisions pour toute leur vie, ne nous semble-t-il pas avoir plus de prévoiance, que s'il alloit chercher chaque jour de quoi pourvoir à leur nourriture.

Mais si l'on considère les Homes come doués d'entendement & de liberté, on verra que la Providence se conduit ici d'une façon encore plus particulière qu'à l'égard des Créatures destituées de Raison. Là c'est elle qui fait tout & qui mène come par la main ces Masses lourdes & aveugles; mais elle agit ici avec plus de délicatesse & de réserve, s'il est permis de parler ainsi: A la vérité, elle a aussi prescrit des Loix à l'Homme, mais elle lui a aussi donné une Liberté & une Raison. Une Liberté qui le rend Maître de ses Actions, qui le tire hors de cette Dépendance & de cette Enchainement à quoi toutes les autres choses sont assujetties: Une Raison qui le met en état de se conduire avec sagesse, & d'éviter les pièges que lui tendent l'Erreur & le Vice. Si le Soleil échaufe la Terre, & en élève des Vapeurs;

si les Pluies causent la Fertilité, si le retour des Saisons est constant, ce sont des effets nécessaires de l'ordre sous lequel Dieu a rangé la Nature ; mais si l'Homme étoit déterminé à agir, come le Feu est déterminé à bruler, il ne sauroit faire aucun Acte de Vertu, digne de Louange ou de Recompense ; ce ne seroit plus qu'une Machine que des Ressorts feroit jouer. La Providence donc, coment s'exerce t'elle par raport à nous ? Après nous avoir donné des Loix, elle veille sur nos Actions, elle les aprouve & les condanne. Les Rois de la Terre, n'ayant qu'un Esprit fort borné, ne sauroient remarquer la conduite de chacun de leurs Sujets : Souvent la paresse ou l'amour du plaisir les détournent de l'attention qu'ils doivent apporter au maniemment de leurs Affaires, & a l'observation des Loix. Il n'en est pas de même de Dieu. Sa conoissance est infinie ; il voit tout sans peine & d'un coup d'œil. Aucune distraction ne trouble son bonheur, & ne sauroit l'empêcher de prendre soin des Homes. Il leur a donné des Loix, & il est trop juste pour n'être pas attentif à leur observation & pour ne pas remarquer nos Actions bones ou mauvaises. Seroit -til d'un Etre sage de faire des Règlements, de prescrire des Loix à des Créa-

Créatures intelligentes, sans s'embarasser si elles pratiquent ces Loix ou non ? Pouvons nous douter qu'il n'en punisse les infraçteurs & qu'il ne recompense ceux qui les observent ? S'il est bon & juste, (& pouvons nous douter qu'il ne le soit ?) il doit rendre à chacun selon ses oeuvres. Ce qu'il ne fait pas ici bas , il doit le faire dans un état à venir. La nature des choses & les souveraines perfections de Dieu , en établissent la certitude d'une manière inconstable. Les Nations les plus barbares ont entrevû cette vérité, & si nous nous proposons de faire ici usage de la Révélation, nous verrions qu'elle l'a mise dans une pleine évidence.

Genève.





AUX EDITEURS

MESSIEURS,

JE fréquente avec beaucoup de plaisir, dans ma Ville natale, deux Parens, qui, devenus Mari & Femme ensuite d'une assez longue conoissance, vivent encore si merveilleusement bien ensemble, après plus de douze ans de Mariage, qu'il y a toute apparence, que cette belle Union conjugale durera autant que leur Vie.

Cet heureux Couple a passé plusieurs années dans un País fort éloigné & situé même tout-à-fait dans l'autre Hémisphère; des Persones, qui avoient toute autorité sur eux, s'étant si vivement opposées à leur bonheur, qu'ils ne seroient sans doute jamais parvenus à se posséder, s'ils n'eussent pris le parti de s'expatrier; & ils ne purent solemniser l'Echange de leurs Cœurs en se donant la main, que sur la route d'un Voïage de près de deux mille quatre cent Lieues, qu'ils entreprirent pour se rendre dans cette Terre étrangère.

Come la Contrée dont-il s'agit, avoit dans ce tems là tant de réputation, que quoiqu'il
salut

salut l'aller chercher au delà d'une vaste Mer, elle sembloit devoir être le refuge de tous ceux que la Fortune favorisoit peu chez eux, leur dessein avoit d'abord été de s'y fixer pour toujours. Exemts également d'ambition & du desir d'amasser de grandes Richesses, ils se propoisoient d'y couler dans les doux Liens dont ils alloient serer le nœud, des Jours tranquiles & fortunes, contens de former un Etablissement honête pour eux & pour les Enfans, qui pourroient être les fruits de leur Amour conjugal. Mais ils n'y furent pas longtems sans s'apercevoir, qu'à bien des égards, le sejour n'en étoit ni comode ni agréable, ni à beaucoup près aussi utile & avantageux qu'on avoit dit; & si dans la suite, apres avoir surmonté bien des obstacles & vaincu nombre de difficultés, ils furent sur le point de prendre, pour cette espèce d'exil volontaire, beaucoup plus de goût qu'ils n'en avoient eu auparavant, cela ne pût durer que jusqu'à ce qu'il plut à la Couronne de la GRANDE BRETAGNE, Maître de ce Pais-là, de se brouiller sérieusement avec celle d'ESPAGNE.

La Guerre, qui fut déclarée alors en Europe, devint d'abord si rude en *Amérique*; & la Colonie, où mes chers Cousins étoient allés planter leur piquet, se trouvoit encore dans une Enfance si tendre, qu'elle ne pût

pût que se ressentir dans peu de mois, des malignes influences de cette Guerre. La rareté & la cherté de certaines Dentrées absolument nécessaires survinrent bientôt ; celle de toutes les Marchandises *Européenes* devint au bout de quelque tems excessive, & la crainte des Trahisons sanglantes des Naturels du País, capables d'en faire aux Persones même qu'ils s'embtent le plus aimer, mit le comble aux incomodités, qu'on avoit d'ailleurs a éssuier dans un Climat mal-sain. La Place n'étoit presque plus tenable, & ils songérent avec d'autant plus de raison à retourner dans leur Patrie, qu'on fut généralement persuadé de delà la Mer, que la Quèrelle entre les deux Puissances Belligerentes seroit tôt ou tard suivie d'une Rupture entre la première & la FRANCE, Alliee inséparable de la dernière, & que les choses ne pouroient aller que de mal en pis.

Cependant ce Retour projeté, qui ne pouvoit s'exécuter que sur un Vaisseau Anglois, étoit devenu extrêmement dangereux & mal assuré par le grand nombre de Capres & d'Armateurs *Espagnols*, qui infestoit dès lors les Mers de l'un & de l'autre Monde. Nos Colonistes avoient actuellement consumé dans les besoins d'un Etablissement tout nouveau, la plus grande partie d'un petit Héritage, que ma chère Cousine avoit eu d'une
Tante,

Tante, déjà avant son Mariage. Le Père de l'Epoux & la Mère de l'Epouse étoient encore pleins de vie ; & come ils n'avoient point consenti à l'Union de leurs Enfans, il étoit a craindre que continuans à leur refuser la Dot, qu'ils n'avoient point reçue en partant, ils ne fussent dans peu d'années hors d'état de vivre dans leur País natal, suivant leur condition. Ces considérations déterminèrent Madame M***, qui a un Courage fort au-dessus de son sexe à continuer son séjour à C**** avec les deux Enfans, qu'elle avoit, pendant que son cher Epoux entreprendroit seul le Voïage d'Europe ; afin qu'au cas que le Navire de son transport vint à être pris & conduit en País Ennemi, il ni eut au moins qu'une Rançon à Païer. Si au contraire il avoit le bonheur de passer heureusement l'Océan & d'atteindre P*** il tacheroit de rentrer en grace auprès de leurs Parens, où d'obtenir quelque Emploi de la Seigneurie, ou même d'opérer l'un & l'autre, & son pis aller devoit être, de chercher à se faire délivrer de part & d'autre, soit une Partie raisonnable de leur futur Patrimoine, soit leur simple Légitime, en renonçant à tout le reste par un Acte de Cession en faveur de leurs Frères & Soeurs respectifs ; ou au défaut de tout cela, d'aller rejoindre sa chère moitié au nouveau Monde

avec un bon secours d'Argent, qu'il ne manqueroit pas de trouver dans la bourse de ses Amis, sur l'Hypothèque des deux Légitimes, dont il ne pouvoient être frustrés.

Ce fut sous ces Auspices que mon Cousin éfectua le Projet de son retour au Pais de sa Naissance, dans un Tems si périlleux, qu'à son Embarquement dans la Capitale de la Province, non-seulement on le regarda, presque généralement, come un Home, qui alloit être la proie des *Espagnols*, mais qu'il fut aussi le seul Passager d'une Flotte marchande de douze Navires qui partirent ensemble, ce qui ne s'étoit peut être jamais vû jusqu'alors. On juge sans peine, que l'Adieu des deux Epoux, qui s'arachèrent plutôt l'un à l'autre qu'ils ne se séparèrent, n'en dût être que plus touchant; il le fût en éfet au dernier point. Si vous desirez savoir, quelle fut la fin de l'Avanture de deux Personnes, qui unies de cœur & d'affection, se chérissent présens come absens, & pour lesquels je me persuade, que vous vous intéressez déjà un peu, il ne tiendra qu'à vous de contenter votre curiosité aussi bien que celle du Public; puisque je vais conclure par vous proposer, Messieurs, de publier dans vôtre Mercure une Relation de ce dernier Voiage de mon Compatriote.

Cette

Pièce est contenuë dans une Lettre écrite en forme de Journal, ou si vous l'aimez mieux, dans un Journal en forme de Lettré, que ce tendre Mari redevenu *Européen* envoie à sa chere Moitié *Américaine*, quelque tems après son arrivée dans G. . . , & qui m'a été comuniquée dans la suite par cette dernière. On y voit également ce qui lui est arrivé en chemin, tant par Mer que par Terre, & la manière dont il fut reçu dans sa Patrie, par ses Parens & ses Amis ; & enfin, comment les Espérances, qu'il conçût de cette Reception, le portèrent à rapeller aussitôt & par cette même Dépêche historique une Epouse, dont il ne pouvoit presque supporter l'absence. Ajoutons tout d'un Tems, que l'Epoux, aiant fait à la fin de sa Lettre, l'obligante prière à sa Compagne, de coucher par écrit, à son tour, aussi brièvement qu'elle le voudroit, les principales Dates & Circonstances de son Voïage, quand elle viendroit le rejoindre en *Europe* ; cette Femme aussi complaisante qu'aimable, suivit si bien cet Avis, que le Recit court & simple, qu'effectivement nôtre Voïageuse pleine de courage & de fermeté dressa de sa propre main, pouroit fort bien n'être pas une suite désagréable de la Relation du Voïageur même, qui de son côté s'est si bien souvenu qu'il n'écrivoit qu'à

qu'à une Femme, que quoique Homme de Lettres, il a sù retenir presque toutes les Saillies si ordinaires aux Gens de sa sorte, & que par conséquent la Lettre de son Journal pourra convenir pour le moins autant aux Dames qu'aux Homes.

Je viens de vous dire, que j'en tiens le Manuscrit de ma Cousine même. Quand elle me le donna, l'estime & les liens d'un assez proche Parentage, qui m'attachent à sa Personne, & ceux d'une forte Amitié, non moins solidement fondée, qui me lient à celle de son Mari, redoublèrent si bien la passion que j'ai toujours eue pour les Relations des Voiages, que je pris un goût infini à lire celle-ci, à telles enseignes, qu'après en avoir fait deux ou trois Lectures tout de suite, je résolus de leur demander, à l'un & à l'autre, la permission de la faire imprimer ici. Madame M. . . . n'eut pas de peine à y consentir, mais Monsieur son Epoux n'y voulut d'abord entendre en aucune façon, en me disant tout court, qu'il ne lui convenoit pas de devenir Auteur par cet Ecrit. Pour le faire expliquer d'avantage, & le porter insensiblement à entrer en composition, je fus obligé de le menacer d'une Publication que j'en ferois malgré lui & sur le seul consentement que j'avois obtenu de la Personne,

à qui la pièce appartenoit de droit; & come
ma chère Cousine témoigna par un sourire
accompagné d'une inclination de tête réité-
rée, qu'elle applaudissoit à mon Discours, il
fallut qu'il quittât les monosyllabes; mais ce
ne fut que pour me dire d'un Air grave &
sérieux: „ Assurément il faut que vous aiez
„ bien envie de faire une dépense inutile, ou
„ d'induire dans une perte inmanquable quel-
„ que Libraire novice! Connoissant come
„ je fais, vôte bon goût littéraire, j'aurois
„ sujet de vous accuser de Dissimulation, si
„ vous n'étiez pas si fort de nos Amis. Est il
„ possible, mon cher Cousin, que l'atta-
„ chement que vous avez pour vôte Cou-
„ sine & pour moi, vous aveugle au point,
„ de ne pas voir les défauts qui doivent
„ m'empêcher d'exposer mon Journal aux
„ yeux du Public, trop difficile, pour être
„ contenté par une semblable Production!
„ Considérez, si vous plait, en premier lieu,
„ que dans cette occasion je n'ai écrit qu'à
„ ma bonne Femme, dans le Langage fami-
„ lier d'un Mari, ce qui ne quadre guères
„ avec l'air scientifique, que doit avoir une
„ Relation de Voiage, faite pour la Presse.
„ Remarquez en second lieu, que cette Re-
„ flexion même, que ma Lettre ne s'adres-
„ soit qu'à cette chère Compagne, qui étoit
encore

„ encore en C. . . . , m'a fait dispenser si
„ parfaitement, d'y mêler, quoique ce soit,
„ de l'Histoire naturelle de ce Pais, que je
„ venois de quitter, que si l'on n'y trouvoit
„ pas quelques fois le nom de C. . . . , les
„ Lecteurs pourroient ignorer d'où ce Voi-
„ ageur venoit, & vous ne sauriez discon-
„ venir que le peu de Documens nautiques,
„ que j'ai cru devoir mettre à la place, pour
„ distinguer tant soit peu mon Ecrit d'une
„ Lettre absolument commune, ne soit u-
„ ne compensation bien médiocre pour
„ un manquement de cette nature ; car
„ dans une Ville, qui comme la nôtre, est
„ éloignée de plus de cent Lieues de la Mer
„ la plus voisine, & qui pour toute Navi-
„ gation n'a que celle du Lac Lemán,
„ combien peut-il y avoir de Gens en état
„ de se plaire à la description des Vents &
„ du Cinglage d'un Vaisseau ! Mais il y a
„ plus, Monsieur ; savez vous bien, que ce
„ qu'il y a peut être de plus divertissant
„ dans ce Journal, dont vous voulez à tou-
„ te force barbouiller quelques Rames de
„ papier, pourroit encore me faire passer
„ pour menteur le plus injustement du
„ Monde ; parce qu'il a plú au Destin de
„ me faire faire cette traversée de Mer avec
„ un Capitaine ou Maître de Navire d'une
„ Igno-

„ Ignorance si étonnante, que je n'ai pu
 „ m'empêcher de m'égaier très souvent sur
 „ le compte de cet Archi-Idoit, & d'en ci-
 „ ter nombre de Preuves, que ces Compa-
 „ triotes, Messieurs les Navigateurs *Anglois*
 „ traiteroient tout au moins d'apocriphe,
 „ si vôtre Livre alloit jusqu'à eux. En
 „ troisième lieu, vous jugez bien, après la
 „ Lecture réitérée, que vous avez faite de
 „ ma Lettre, que je dois être fort éloigné
 „ de croire mon Stile assez bon & assez pur
 „ pour être au gré du présent Siècle raffiné,
 „ qui voit éclore tous les jours, les Ou-
 „ vrages les mieux tournez & les plus po-
 „ liment écrits: Enfin vous devez avoir vû,
 „ que j'ai mis plusieurs Vers dans cette Lettre:
 „ Or je sai si bien, que je n'ai jamais été
 „ Poete que pour vôtre Cousine, & que je
 „ ne le serai jamais pour les Livres, que si
 „ ces pauvres Rimes paroïssent au grand
 „ Jour, je ne pourrois m'attendre qu'à les
 „ voir critiquer avec autant de raison, que
 „ ma chère Epouse, qui y a vû les Regrets
 „ que son Absence me causoit, peut en a-
 „ voir eu de s'en faire plaisir. En voila
 „ sans doute assez pour. „ Voiant
 „ la Conclusion qui alloit suivre, j'interrompis
 „ ici mon Harangueur, pour lui repliquer, que
 „ j'avois nombre d'exceptions à faire contre
 ce

ce qu'il venoit de m'objecter ; mais que, supposé même, que les chose fussent absolument telles, qu'il les exposoit, sans parler de ce que la Relation d'un tel Voiage, fait dans un tems si critique, ne sauroit manquer d'exciter la curiosité, la sienne méritoit du moins d'être publiée comme l'Exemple le plus singulier & le plus édifiant d'un Amour conjugal, peut être plus rare de nos Jours, que les Voiages-mêmes d'aussi long cours que l'avoit été le sien ; & j'allois ajouter à cela plusieurs autres Raisons pour le persuader ; mais sans m'en donner le tems, il me répondit, en faisant un grand éclat de rire, que je la lui donnois belle avec mon Amour conjugal ou plutôt le sien, qu'il esperoit, que, quoi qu'il n'y eût pas encore fort long tems, qu'il venoit de repasser dans cet ancien Monde, je ne le croiois pas assez neuf, pour qu'il pût ignorer, que ce n'étoit point de cette Vertu là, qu'on devoit faire une parade aussi publique, que le seroit celle dont je lui parlois ; que s'il avoit assez de courage pour s'en glorifier devant des Personnes de confiance, aussi bien qu'en présence de celles qui avoit bien voulu s'associer à sa fortune, il en manquoit pour fournir un sujet de Railleries à toute une Ville, remplies d'Habitans d'un Esprit trop délié,

&

& trop fort pour admirer une si belle Foiblesse ; ou qui du moins pourroient dire, sans pousser la Malice à l'excès, qu'il étoit bien bon d'apprendre au Public, qu'il aimoit sa Femme, qu'aparemment il n'étoit pas le seul Mari qui fut content de la sienne ; & que si tous ceux qui étoient dans son cas, s'avisent d'en faire la Déclaration dans un Livre, les Libraires risqueroient fort d'en débiter peu d'Exemplaires, &c. Que pour ce qui étoit de l'autre Article, sur lequel il ne m'avoit pas encore répondu, la Relation, que je ne voulois pas me contenter d'avoir lue & relue, m'avoit suffisamment appris, que quoi qu'a peu-près tout C. . . . lui eût pronostiqué au tems de son Embarquement, qu'au lieu d'arriver à *Londres* ou à *Cowes* dans l'Isle de *Wight*, il pourroit sans Miracle aller à la *Havanne* ou à *St. Sebastian*, si même il n'étoit blessé ou tué à la Défense du Vaissaux, il avoit néanmoins échappé le plus heureusement du Monde ; & que bien loin d'être fâché de ce que, n'ayant essuyé ni blessure ni captivité & de ce que Messieurs les *Espagnols* ne Paient ni pillé ni dépouillé, aucun de ces Incidens, beaucoup plus curieux pour les Lecteurs que pour l'Ecrivain, n'avoit pû entrer dans cette même Relation ; il rendoit grâces à la Pro-

vidette, de ce qu'aïant daigné le reconduire si uniment sur son Sol natal, elle ne lui avoit point doné lieu de la rendre plus intéressante; mais qu'il résultoit de tout cela, que le récit de ce Voïage destitué de cette grace come de toutes les autres, qu'il avoit déjà touchées, n'avoit pû devenir que languissant & très propre faire bailler les Lecteurs, que j'en pretendois rigaler.

„ Que vous en semble maintenant, ajouta-
 „ t'il? Insisterez-vous toujours sur cette per-
 „ mission d'amuser le Monde à mes de-
 „ pends? De grace faites céder votre Ami-
 „ tié à l'évidence de mes raisons; & si vous
 „ voulez absolument saigner votre Bourse,
 „ faites distribuer aux Pauvres, ce que cette
 „ Impression vous coûteroit; Vous ferez
 „ par là, une œuvre infiniment plus mérito-
 „ re que le ne seroit celle de publier un mé-
 „ chant petit Livre „ Il attendit là dessus
 ma Réponse; mais au lieu de lui en faire une,
 je jettai les yeux sur ma Cousine, comme
 pour l'appeller à mon secours. Elle me com-
 prit d'abord, & s'adressant à moi, elle me dit;
 qu'elle connoissoit Mr. M*** pour égale-
 ment délicat sur le Chapitre de l'honneur &
 sur celui de la Réputation, qui avoit rapport
 à l'Esprit & au Savoir; que sur ce pied là elle
 ne s'étonnoit pas de ce qu'il faisoit difficulté
 de permettre l'Impression d'un Ecrit, qu'il
 avoit

avoit sans doute fait fort à la hâte & presque entièrement au milieu du bruit, qu'on entendoit presque continuellement à bord d'un Vaisseau qui faisoit la Course; que cependant, il lui permettroit de lui dire, que la plupart des Raïsons, sur les quelles il fondeoit sa résistance, lui paroïssent beaucoup plus spécieuses que véritablement solides; & que sans entrer dans un détail, qui seroit peut être au dessus de la sphère, elle se ressouvenoit encore assez du contenu & de la forme de cette Lettre, qui l'avoit si fort consolée & réjouië dans son triste Eloignement, pour croire, que sans lui faire risquer beaucoup du côté de cette Réputation, elle pouvoit le prier d'avoir pour moi, la Complaisance que j'exigeois de lui. „ Ecoute ma chère

„ chère Femme, lui repliqua mon Parent,
„ je t'aime tendrement, tu le fais; Tu me par-
„ les de complaisance; j'espère que tu ne
„ m'accusera pas d'en avoir manqué jusques
„ ici pour tes Volontés, que j'ai toujours trou-
„ vées raisonnables; mais je ne puis me lais-
„ ser entraîner à celle dont il s'agit. Dans
„ cette rencontre tu m'obliges à te dire la
„ chose la plus forte, que je t'aie dite depuis
„ nôtre Mariage; c'est qu'avec tout ton
„ Esprit & ton bon sens tu n'est pas juge
„ compétent sur cette Matière.

Ma bone Cousine ne crut pas devoir céder

si facilement ; & se tournant vers Mr. M*** elle lui dit en riant : „ Mais mon cher „ Ami ne sentez-vous pas, que vous devez „ me choquer en ravalent si fort un Ouvra- „ ge, que vous avez fait pour moi ? En le „ composant vous m'avez , donc regardée „ come une bone Idiote, qui, peu capable „ de goûter les Beautés d'une Production „ d'Esprit, & d'en remarquer le plus ou le „ moins de mérite, ne valoit pas la peine, „ que vous-vous donnassiez celle de faire „ quelque chose de bon ? Et une telle „ Pensée fait elle honneur au Choix , qu'en- „ tre tant d'autres vous avez fait de moi „ pour être votre Femme ?

Puis prenant un Air plus sérieux ; „ Di- „ tes moi d'abord, mon cher, continua-t'elle ; „ un Home come vous, je dis , come vous „ & je prens ce mot dans toute l'étendue, „ qu'il peut avoir, voudroit-il avoir fait une „ Lettre qu'il n'oseroit produire ? Si vous „ croïez la votre telle, qu'elle ne mérite „ que d'être condamnée à la pouffiére & a „ l'oubli, d'où vient ne vous êtes vous pas o- „ posé à la communication que j'en ai faite de „ votre aveu, à mon Cousin, que vous re- „ gardez vous même come un Home „ de goût, capable de Critique. Vous ne „ pouviez pas savoir d'avance, s'il se laisse- „ roit aveuglet par la l'Amitié , come vous
sou-

„ soutenez qu'il l'a fait, ou s'il resteroit sans
„ préjugé; & si elle ne doit point craindre
„ les lumières de ce juge compétent, qu'il
„ doit m'être très fort permis de supposer par-
„ faitement clairvoiant tout aussi long-tems
„ que la question, qui vous divise tous les
„ deux, ne sera point dûement décidée à
„ vôtre avantage, pourquoi ne devoit elle
„ pas trouver également grace auprès d'un
„ grand nombre d'autres Personnes d'un
„ Esprit sage? Mais quittons cet Généralités,
„ pour entrer un peu dans les points parti-
„ culièrement controverlez; je voudrois
„ bien savoir, Monsieur, si le Stile fami-
„ lier d'une Lettre, écrite par un Mari à sa
„ Femme, de la quelle on écarte soigneuse-
„ ment tout le Scientifique n'est pas propre
„ pour une Relation de Voïage? Vous devez
„ vous souvenir, Moncher Ami, que vous
„ me dites, il n'y a pas encore fort long-
„ tems, que je vous avois d'autant plus d'o-
„ bligation de cette Pièce, que vous ne
„ l'aviez point hérissée de Passages de Poë-
„ tes latins &c. parce que je n'entendois
„ pas cette Langue; & que cela devoit me
„ convaincre, que vous ne l'aviez faite ab-
„ solument que pour moi. Si cette question
„ doit le décider affirmativement, come j'en
„ suis persuadée, on conviendra bien aussi,
„ je pense, qu'il est tout aussi peu nécessaire

„ en particulier , que toute Relation de
 „ voiage, susceptible de la Presse , soit scien-
 „ tifique, qu'il est constant en général, non
 „ seulement qu'on imprime une infinité de
 „ Livres nullement tels , & qui ne laissent
 „ pas d'être goutez, come nombre d'Histoi-
 „ riettes galantes, de Brochures politiques,
 „ de Lettres même de toute espèce &c.
 „ Mais encore qu'il y a un Abyme de Réla-
 „ tions de Voïages imprimées & estimées,
 „ qui ne sont point scientifiques , & même
 „ on en trouve assez peu qui ressemblent à
 „ celles des deux Docteurs *Anglois*, *Poeve*
 „ & *Schar* , qui faisoient tant de bruit à
 „ *Londres*, quand j'y arrivai de C. . . . , il y
 „ a quelques années.

„ Après cela je voudrois voir quelqu'un
 „ qui me soutint , qu'on n'a jamais fait im-
 „ primer avec succès , des Journaux de
 „ Voïage , sur tout de Mer , qui entière-
 „ ment exemts des descriptions des Pais,
 „ où les Auteurs alloient ou d'où ils reve-
 „ noient, ne renfermoient que les Avantur-
 „ res de leurs Courses ? Quelque peu que
 „ j'aie lû, Mon cher Monsieur, je ne serois
 „ point embarrassée à vous en citer un assez
 „ grand nombre, pour vous prouver le con-
 „ traire ; après-tout , le même Voïageur,
 „ qui done dans un Ouvrage, où il n'a pas
 „ cru devoir mettre ces descriptions, le sim-
 „ ple

„ ple Récit de son voïage, ne peut-il pas
 „ otrir dans un autre, s'il le juge a propos,
 „ cette Histoire naturelle, que vous dites-
 „ manquer au vôtre : Je n'ignore pas les
 „ Matériaux, que vous avez actuellement
 „ préparez pour cela. Quant à ce que vous
 „ appelez vos Documens nautiques, & que
 „ vous semblez craindre, qu'ils n'ennuient
 „ plutôt qu'ils n'amusement nos Compatriotes,
 „ j'ose bien assurer sans vous flater trop, que
 „ vous avez si bien ménagé cet Article dans
 „ votre Journal, que des Gens raisonnables
 „ pourront fort bien s'y plaire, encore
 „ qu'ils n'aient pas le pied marin. Au reste,
 „ vous badinés sans doute de prétendre, que
 „ ce que vous racontez de votre Capitai-
 „ ne *Macaulai*, doive vous faire passer pour
 „ Gascon du moins auprès des *Anglois* de sa
 „ Profession. Coïnent ? Vous voëlez donc
 „ que ces Traits d'une crasse ignorance
 „ soient incroyables, parce qu'ils tombent sur
 „ un individu de votre sexe, & vous croi-
 „ ez sans doute, qu'il n'y a que le nôtre;
 „ qui doive être capable de vous aprêter à
 „ rire en raisonnant sur toute autre chose
 „ que sur la façon d'une Confiture, ou
 „ d'une Pâte feuilletée ?

„ Vous objectez aussi, mon cher
 „ Ami, la desiance que vous avez de la bon-
 „ té & de la pureté de vôtre Stile & de vos

Verq

10 Vers. Pour ce que est du premier, au-
 20 riez vous donc tant étudié & tant lû, sans
 30 être encore parvenu à posséder assez bien
 40 votre Langue maternelle, soit par raport
 50 au Choix des Mots, soit par raport à leur
 60 changement, pour ôser fairevoir à un mil-
 70 lier de Persones, ce que vous écrivez, come
 80 vous êtes obligé de laisser entendre à dix,
 90 ce que vous parlez ? Vous, Monsieur, qui
 100 êtes appellé à composer tant d'Ecrits d'im-
 110 portance, qui pour n'être pas imprimez,
 120 ne laissent point de passer sans crainte
 130 sous les yeux de tant de Magistrats savans,
 140 habiles & éclairés ! Mais voici ce qui vous
 150 fait peine. Je vous ai oui dire un jour, que
 160 vous ne compreniez pas, coment le Sti-
 170 le coupé, qui étoit tant à la mode aujour-
 180 d'hui, pouvoit être si fort goûté, je me sou-
 190 viens, que vous l'avez comparé à la Dé-
 200 marche d'un beau Cheval, qui après a-
 210 voir fait 3. au 4. pas s'arrêteroit réguliè-
 220 rement, & puis se remettrait en Action ;
 230 & vous avez remarqué, que vous l'esti-
 240 miez d'autant moins naturel, que de cent
 250 Persones, auxquelles vous entendiez
 260 faire des Discours suivis & non prémédi-
 270 tez, il y en avoit quatre vingt dix, qui
 280 usoient d'un Stile ferré & à périodes, come
 290 me étoit celui qui s'étoit emparé de votre
 300 plume dès votre bas Age. Ainsi l'Abou-
 tissant

„ tissant de vôtre Objection est la crainte
 „ que vôtre Journal ne déplaife parce qu'il
 „ n'est pas écrit en Stile coupé & à la mode ;
 „ & d'un autre côté la conséquence de vos
 „ Rémarques établit manifestement une pré-
 „ férence, que vous accordez au Stile ferré.
 „ Or si vous préférez ce dernier au premier,
 „ come la mode préfère celui-ci à celui là,
 „ ne s'en suit il pas que voila deux goûts
 „ différens ? Et si, malgré la suposition que
 „ je vai faire ; que le vôtre ne soit pas le bon
 „ ce que vous ne sauriez croire suivant vos
 „ remarques, le caprice des goûts , qui est
 „ extrême, fait , qu'il y a cent contre un à
 „ parier, que vous n'êtes pas seul du vôtre :
 „ Ne peut-on pas présumer, que vôtre ma-
 „ nière d'écrire plaira à un assez grand nom-
 „ bre de Persones, si ce n'est pas au plus
 „ grand ; & c'est-la, je pense, une mesure de
 „ succès, dont une infinité d'Ecrivains sont
 „ obligez de se contenter, car que devien-
 „ droient les Imprimeurs & les Libraires,
 „ s'ils n'imprimoient & ne débitoient
 „ que des Livres généralement goûtez ?
 „ Oûtre cela, combien ne voit-on pas d'Ou-
 „ vrages, qui font fortune, les uns pour une
 „ raison, les autres pour une autre, quoi-
 „ qu'il n'aïant point le bonheur de plaire par
 „ l'endroit , dont il s'agit : Mais je veux
 „ même , que la rapidié de vôtre Plume ou

„ quelque autre cause accidentelle vous ait
 „ fait commettre plusieurs fautes d'inadver-
 „ tance, & que vous soïez tombé par-ci-
 „ par-là dans des inexactitudes de Stile;
 „ qu'est ce qui vous empêche d'emploïer
 „ quelques vingt quatre heures de tems
 „ pour retoucher vôtre Lettre ? Enfin
 „ mon cher, vous avez beau vous opiniâ-
 „ trer, & outrer également vôtre modestie
 „ & les prétendus défauts de cette Compo-
 „ sition, je n'en croirai pas moins, que la
 „ Relation d'un Voïage come le vôtre, ne
 „ sauroit manquer de trouver un certain
 „ nombre d'Amateurs, dût-elle être écrite
 „ par un Ecolier de sixieme. En voilà
 „ sans doute assés sur cet Article; Et ren-
 „ trant dans ma Coquille, je ne vous dirai
 „ pas grand chose sur les Vers, qui je pen-
 „ se, sont fort difficiles à bien faire, & é-
 „ trangement sujets à la Critique & à la Con-
 „ tradiction. Les vôtres, mon cher Mari
 „ m'ont beaucoup plu, parce qu'il m'a tou-
 „ jours paru, qu'il doit être bien rare que
 „ vous autres Messieurs en fassiez pour vos
 „ Femmes, quoi que vous aïez pû faire pour
 „ elles dans le tems. qu'elles étoient enco-
 „ re vos Maîtresses, & qu'au reste je les
 „ ai trouvez assez clairs, intelligibles & pro-
 „ pres à me bien expliquer les tendres sen-
 „ timens de vôtre Amitié conjugale. Si
 ces

„ ces petites Compositions particulières n'é-
„ toient pas come inseparables de l'Ouvrage
„ général, je vous dirois, si vous les croiez
„ trop foibles, suivant la Théorie que vous
„ avez des Règles de l'Art, de les excepter
„ de la Presse ; Mais je sai bien que cela
„ mutileroit une certaine partie de vôtre
„ Journal jusqu'à la diformité. En tout cas,
„ ne pourroient ils pas trouver grace au près
„ de nombre Lecteurs d'un certain Carac-
„ tère, pour l'amour de ces beaux & loua-
„ bles sentimens, dont je viens de parler, &
„ qui y brillent avec tant d'éclat ? Et ne
„ pourriez vous pas vous résoudre à laisser
„ généreusement aux autres, le plaisir d'en
„ faire une Critique, dont ils n'auroient,
„ du moins pas l'impolitesse de vous venir
„ rompre les Oreilles à vous même ? Le
„ mal, qu'il y auroit à cela me semble si
„ petit, que quoique je dûsse y entrer moi-
„ même pour quelque chose, puisque vous
„ avez eu la malice d'enchasser dans vôtre
„ Lettre les deux pauvres Quatrains que
„ je fis pour vous, le sur-lendemain de nô-
„ tre séparation, & qui sont les seuls Vers
„ que mon Esprit borné ait jamais sù pro-
„ duire, cela ne me causeroit pas la moin-
„ dre peine. Mais encore un mot s'il vous
„ plait sur le Chapitre de vôtre Amour con-
„ jugal, & sur ce que vous avez oposé la
„ dessus à nôtre cher Cousin.

„ Savez-vous bien, mon bon Ami,
„ que je ne suis pas trop contente, de
„ l'excès de délicatesse, que vous témoi-
„ gnez à cet égard. Cette entrême
„ crainte du Ridicule, dont vous vou-
„ lez vous croire menacé en publiant
„ ce Journal, ne seroit elle pas par ha-
„ zard l'effet d'une fausse Modestie, aussi
„ bien que celui d'un trop grand Amour
„ propre; & ne diroit-on pas même
„ qu'elle dénote une certaine aprobat-
„ ion tacite, que vous donnez aux senti-
„ mens de cette espèce de Gens, qui par
„ la malignité de leur Esprit, s'en pren-
„ nent à tout ce qu'il y a de plus sacré
„ parmi les Homes; & que vous pan-
„ chez à croire, qu'il peut y avoir quel-
„ que chose de réel dans ces sentimens:
„ Aiez la bonté, mon cher de me tran-
„ quiliser là-dessus; car suivant le Cours
„ de la Nature, nous pouvons avoir
„ encore bien des Années à vivre en-
„ semble. Pour moi, j'ai pour Principe,
„ que ce qui est beau, vrai, juste & pres-
„ crit par les Loix divines & humaines
„ ne sauroit être ni honteux ni reniable;
„ & conformément à cette Maxime, je
vous

„ vous assure que si l'ocasion s'en pré-
„ sentoit , je ne rougirois jamais de dé-
„ clarer à la face de toute la Terre , en
„ Vers ou en Prose, en François ou dans
„ quelle autre Langue que ce seroit,
„ dont j'ai appris quelques mots dans nô-
„ tre *Amérique*, & come je pourrois le
„ mieux m'exprimer , que je vous ai-
„ me que je vous estime, que je vous ho-
„ nore, & que je me suis donnée à vous,
„ parce que vous trouvant le Caractère
„ d'un parfaitement honête Home, j'ai
„ crû & me suis persuadée que vous ne
„ serez jamais capable de fausser la pro-
„ messe que vous m'avez faite, de m'ai-
„ mer come vous-même , aussi long-
„ tems que vous vivrez. De grace,
„ Monsieur, laissez plaisanter les Liber-
„ tins, s'ils veulent le faire & flatez vous
„ d'être aplaudi en échange, des Perfo-
„ nes qui pensent sur cette matière come
„ ils doivent & sur-tout des Dames de
„ nôtre Ville , qui certainement ne ver-
„ ront pas sans plaisir & sans une joie
„ secrete, l'honneur & le bonheur, qui est
„ tombé en partage à une de leurs Com-
„ patriotes.

Pour

„ Pour le coup, il ne me reste plus que
„ votre dernière Objection à examiner.
„ J'ai déjà fait une Rémarque générale
„ la dessus ; mais pour entrer dans quel-
„ que détail, j'ajouterai, qu'à mon Avis, il
„ n'est pas absolument nécessaire, pour
„ rendre agréable la Lecture d'une Re-
„ lation de Voiage, quelle soit tellement
„ remplie d'Avantures étonnantes, que
„ le Lecteur tombe de son haut cinq ou
„ six fois par heure ; je pense au con-
„ traire, que ces fréquentes singularités
„ & ces grands Incidens, qui excitent
„ l'admiration de ceux, qui n'y regar-
„ dent pas de bien près, sont tous pro-
„ pres à faire naître des doutes facheux
„ & des défiances, souvent assez bien
„ fondées, auprès du plus grand nom-
„ bre. Je me souviens d'avoir connu
„ moi-même dans ma jeunesse, un Vo-
„ iageur, Home d'honneur & de confi-
„ dération, qui avec toute la probité
„ & toute la Candeur possible, & avec
„ un Caractère de véracité même roide
„ & inflexible, n'a pû se garantir de ce
„ Malheur, qui l'affligea oûtre mesure,
„ dès qu'il en fut informé. Nous avons
„ sans-

„ sans-doute tout sujet vous & moi, de
„ rendre graces à Dieu, de ce quatra-
„ vers plusieurs fortes de périls, il vous
„ a fait arriver si heureusement dans la
„ Patrie, que vous y avez pû travailler,
„ sans retard, & avec succès, a préparer
„ les voies de mon propre retour: Ce-
„ pendant je soutiens, que vôtre Rela-
„ tion ne laisse point d'être assez inté-
„ ressante pour des Persones, que leur
„ tournure d'Esprit ne fait pas courir
„ après le Romanesque & le merveil-
„ leux avec une passion indiscrete & a-
„ veugle. Avec c'est Air de sincérité
„ & de Franchise, qui y règne, & qui
„ seroit a ceux qui la broient, un Ga-
„ rant bien sur de la fidélité vos Récis,
„ vous avez selon moi si bien varié vos
„ Matières, & tracé sur plusieurs des
„ Images si vives, sans parler des Inf-
„ tructions utiles, qu'y pourroient pui-
„ ser ceux, qui, en tems de Guerre &
„ autres, pourroient se trouver engagez
„ à faire quelque Voïage semblable au
„ vôtre, que je suis sure, que toute pro-
„ portion gardée, vos Lecteurs baïlle-
„ roient aussi peu en lisant ce Livre, que
j'ai

„ j'ai dormi moi-même, lors qu'après
„ en avoir reçu le Manuscrit, j'en ai
„ fait mes délices & mes plus douces
„ Récréations, avec une vivacité de
„ plaisir, que rien ne pouvoit modérer
„ que la facheuse idée de son occasion,
„ c'est-à-dire, celle de vôtre absence.

„ Mais coment avez-vous fait, mon
„ cher Ami, pour oublier dans vos ob-
„ jections celle que vous fites à ma ché-
„ re Mère peu de tems après mon arri-
„ vée dans G *** lors qu'après avoir lû
„ une partie de vôtre Journal, elle vous
„ demanda, si vous ne vouliez pas le
„ faire imprimer. Vous lui donates
„ pour toute Réponse que cet Ecrit
„ n'aïant été fait que pour moi, vous y
„ aviez fait entrer trop de ces petites
„ Particularités, qu'on pourroit nom-
„ mer des Bagatelles de Voïage plutôt
„ que des circonstances, pour qu'il pût
„ souffrir la Presse. Que ces Minucies
„ pouvoient être bones dans la Lettre
„ d'un Mari à sa Femme; mais qu'elles
„ formoient des ingrédients de trop bas
„ alloi pour un Livre, dont on préten-
„ doit faire un Tribut au Public. Vous
fû-

5, fûtes cependant obligé de convenir
,, de la solidité d'une double distinction
,, quelle fit pour vous repliquer ; savoir,
,, que vous pouviez avoir raison à l'é-
,, gard des Lecteurs, qu'on pouvoit a-
,, peller d'importance, ou qui en pre-
,, noient les Airs ; mais que parmi le
,, plus grand nombre de ceux, qui faute
,, d'Etudes & d'une vaste Lecture, n'é-
,, toient pas montés sur de si hauts Che-
,, vaux plusieurs se plaisoient beaucoup
,, à cette sorte de régularité, avec la-
,, quelle un Voïageur leur rendoit comp-
,, te pour ainsi dire, de tout son tems,
,, & même de ses Pensées sur tant d'ob-
,, jets étrangers qui l'environnoient ; &
,, que sur-tout les Dames, qui, à son A-
,, vis, devoient recevoir agréablement
,, le Présent de vôtre Lettre, aimoient
,, ordinairement ces petits Détails,
,, d'eux-mêmes très convenables à la
,, familiarité du Stile épistolaire. Que
,, d'ailleurs il y avoit une grande difé-
,, rence à faire entre un Ouvrage de la
,, nature & de la destination du vôtre, &
,, ces Voïages considérables, dont les
,, Auteurs prenoient à tâche de faire des

1, Descriptions exactes & completes des
 2, Païs, qu'ils avoient vûs, de ses Habitans
 3, & de son Commerce &c. Qu'on faisoit
 4, très bien d'omettre, dans ces derniers, les
 5, *Bagatelles de Voïage*, nullement parce qu'ei-
 6, les y seroient délagréables, mais parce que
 7, les Ecrivains, aiant une infinité de cho-
 8, ses de conséquence à dire, ils grossiroient
 9, sans nécessité leurs Volumes & en ren-
 10, droient le prix excessif: Et qu'au rest'on
 11, publioit sur toute sorte de matières de gros
 12, Livres, qui les épuisoient & de petits, qui
 13, ne faisoient que de les éfleurer, où qui
 14, n'en traitoient qu'une partie, sans que les
 15, uns empêchassent les autres, d'être éga-
 16, lement bien reçus. Souvenez vous, Mon-
 17, sieur, s'il vous plait, que vous dites à ma
 18, chère Mère, que son raisonnement étoit
 19, juste, & que vous penseriez à loisir à la
 20, Proposition qu'elle venoit de vous faire.
 Eussiez vous crû, Monsieur, que Mr.
 M... eut pû ne se point rendre à la force
 de toutes ces raisons: C'est pour tant ce qui
 arriva; & apostrophant ma chère & spiri-
 tue'le Cousine: *Peste! Mon Cœur, lui dit-il,*
que tu as appris à argumenter depuis que tu cou-
ches avec moi: Par ma foi tu surpasses encore
feu ta chère Mère dans l'utile Art de distinguer;
mais ce n'est pourtant pas dans mes leçons, que tu
dois avoir puisé celui de mettre en œuvre les subti-
lités

lités & les Sophistes, que je viens d'entendre sortir de ta belle Bouche. Tu m'aurois peut être damé le Pion, si très souvent une Distinction n'en atiroit une autre : Oui j'en aurois un grand nombre à te faire, malgré l'applaudissement silencieux que j'ai vû ton bon Cousin donner à ton Discours ; mais ne poussons pas plus loin une Dispute qui n'en vaut pas la peine. Sache seulement, ma Chère, que quand même content de toutes les autres Solutions, je pourrois me persuader, qu'en retouchant mon Barbouillage de Journal, il y auroit moïen de le rendre, je ne dirai point digne de la Presse, mais seulement tolérable, & que je voulüsse entreprendre ce Travail, pour faire cesser la petite persecution bien moins juste qu'obligeante que tu me fais, de concert avec ton Parent, il faudroit également, que je renonçasse à ce dessein, puisque tu n'ignores pas, que le grand nombre d'ocupations que j'ai, ne m'en laisseroient pas le loisir, car tu t'abuses très fort, si tu crois que l'espace de deux ou trois fois 24. heures suffiroit pour cela : Non il y faudroit au moins un Mois de tems. Tu me diras peut-être, que Mr. de P. . . . pourroit prendre ce soin sur lui. Assurément il en seroit très capable ; mais quelque fort que je sois son Serviteur, je ne voudrois pas parer mon Corps de ses habits ; car il ne manqueroit pas de tomber dans la nécessité de refondre plutôt que de

retoucher. *Apprens de plus, par rapport au Point le plus sérieux de ta petite Dissertation, & qui à donné à tes yeux une double vivacité; que plein de reconnoissance pour la manière gracieuse dont tu viens de déclarer, que tu es contente de ton bon Mari; j'aurois soin de faire en sorte que tu n'auras jamais à te plaindre de moi; & que je saurai toujours & ce que tu vauz & ce que je t'ai promis. Et pour conclusion, je te dirai, que come tu ne m'as pas paru trop mal satisfaite de la Réponse finale, que je fis à feu Madame G. . . ta chère Mère, je ne saurois mieux faire que de t'en acomoder aussi. J'aviseraï encore pendant quelque tems à la Proposition, dont il s'agit. Puis se tournant vers moi, il me dit avec un air plus sérieux que badin: Faites moi la grace, mon cher Cousin, de me donner encore une Année à penser a cette affaire; feu ma Belle-Mère m'en à donné deux; vous m'en accorderez bien la motié; & je vous promets une Réponse cathégorique au bout de ce tems là. En attendant nous resterons également bons Amis.*

Telle fut, dans ce tems-là, l'Issue de nôtre Controverse; & plus de huit Mois s'écoulèrent éfectivement sans que je la remisse sur le Tapis, lors qu'étant entré, il y a environ deux Mois, dans la Chambre de mon Parent, je trouvai sur sa Table le premier

Tome de l'Édition in quarto de la belle HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES, qui se traduit & s'imprime actuellement à Paris. Possesseur moi-même d'un Exemplaire de ce Livre, sans qu'il le fût, j'en avois déjà lû plus des deux tiers ; mais sans faire semblant de rien, je lui demandai, ce qu'il avoit là de nouveau, & après en avoir parcouru le Titre des yeux, *ha fort bien*, dis-je, *voilà donc le bel Ouvrage si désiré, qu'on nous a annoncé, il y a quelque tems* ; puis feignant de l'examiner, je lui demandai au bout de quelques minutes, ce qu'il en pensoit, & s'il en trouvoit la Lecture amusante ; Il me répondit, qu'elle l'étoit au dernier point, & qu'à en juger par les Préliminaires ou les Avantpropos du Livre, & parce qu'il en paroïssoit à l'heure qu'il étoit, ce seroit assurément un Chef d'œuvre ; mais qu'il y avoit néanmoins dans ce volume plusieurs Relations, ou plutôt Lambeaux de voiage, qui étoient des Corps bien secs & bien décharnez. Dans ces entrefaites on avoit apporté du Café, qu'on s'étoit mis à prendre ; & comme j'avois eu auparavant, dans une autre Chambre, un moment de conversation avec ma Cousine, à peine le Mari avoit-il prononcé ces dernières paroles, que je donnai un coup d'œil si mal adroitement que le

le premier s'en étant aperçu, ajouta aussitôt : „ Mais vous même malin Lorgneur, „ que vous êtes, & qui me faites cette question d'un air si sérieux, gage que vous „ l'avez déjà dévoré tout entier ; gage que „ la ruse, que vous venez de mē faire est la „ première Scène d'une Comédie, que vous „ avez composée entre vous deux ; & gage „ que vôtre coup d'œil manqué doit me „ demander, si apres le *Mais* de ma Décision, je continue encore d'avoir si peur de „ faire imprimer mon Journal, qui vous paroît „ sans doute moins Squelete que quelques „ uns de ceux de *l'Histoire générale Hé* „ bien, Monsieur, pour vous prouver que „ je ne pousse pas ma modestie à un excès „ ridicule, je conviendrai avec vous, que „ pour une Lecture d'amusement plutôt „ que d'utilité je préférerois ma Lettre à une „ couple de pièces contenues dans ce premier Volume ; cependant vous n'en ferez „ pas beaucoup plus avancé pour cela, puis „ qu'en échange le Stile de ce grand Ouvrage, „ quoi que pas tout à fait exempt d'Anglicismes subtils & de ces petites Négligences, dans lesquelles des Ecrivains occupés d'un travail si vaste, ne peuvent presque „ que manquer de tomber, surpasse si fort „ le mien en tout Sens, que cette Qualité

ex-

2, externe couvre suffisamment les défauts
 2, internes de ces morceaux : Mais je veux
 2, encore supposer, que ma façon d'écire,
 2, quoi que si différente de celle du grand
 2, Traducteur de *l'Histoire* en question, fût
 2, supportable; je ne vois pas que l'Impressi-
 2, on de mon Journal en pût être plus de
 2, saison à l'heure qu'il est, car vous m'avouë-
 2, rez, mon Cher, que les Amateurs des
 2, Voiages pouvant à présent se procurer
 2, un Recueil, qui en son Genre sera le plus
 2, riche Trésor qu'on ait jamais offert au
 2, Monde, & se mettre par conséquent en
 2, possession de toute une grande Rivière,
 2, qui roulera dans ses eaux de l'or, de l'argent
 2, & tous les métaux les plus précieux & les
 2, plus utiles en abondance, n'iront pas,
 2, en achetant mon Ouvrage, acquérir un
 2, foible petit Ruiffeau, qui ne charie qu'un
 2, peu d'Étain : Et puisque je ne trouve pas
 2, à propos de me faire imprimer moi mê-
 2, me à pure perte, je ne dois pas souffrir
 2, non plus, qu'un autre achète à grands
 2, fraix inutiles, l'honneur qu'il voudroit me
 2, faire d'être mon Editeur ; ainsi, ajouta-t'il
 2, en riant, à moins que vous ne trouviez quel-
 2, qu'un qui veuille vous prêter sa Presse
 2, pour rien, & que vous ne m'en doniez Cau-
 2, tion bourgeoise, mon Manuscrit, à l'abri
 de

„ de tout danger, qu'il pourroit courir au
 „ grand air de l'Impression, conservera son
 „ incognito dans la Cassette de ma bonne
 „ Femme, ou dans une des Lâiettes de vôtre
 „ Bureau, si vous ne jugez pas à propos
 „ de le lui rendre encore.,,

En achevant ces paroles, mon finet de Cousin étoit bien éloigné de croire, qu'elles dûssent me faire naître, dans l'instant, une pensée, qui l'obligeroit irrésistiblement à me lacher enfin le consentement, qu'il m'avoit si opiniâtrément refusé jusques là. Saisissant, au moment même cette Idée, sans m'amuser le moins du monde à réfuter ses nouveaux Moyens de défense, je lui répondis aussitôt, que le connoissant pour un Homme d'honneur, incapable de reculer, j'acceptois la permission conditionnelle, qu'il venoit de m'accorder ; que résolu de vous écrire, Messieurs, dans peu de jours, pour vous proposer de faire imprimer son Journal par parties ou parcelles, dans vôtre Ouvrage périodique, je ne doutois pas, que vous ne reçussiez bien ma proposition & qu'ainsi j'aurois des Imprimeurs, qui ne me demanderoient rien. Il fut bien un peu piqué au Jeu ; il ne manqua pas de chercher des Echappatoires ; mais après s'être débattu encore pendant quelque tems, en s'écriant que j'é-

tois

tois un étrange Home, & qu'assurément il ne se feroit jamais douté, que je pûsse m'aviser d'un pareil Expédient, il prit son parti en Home d'esprit, & achevant de se rendre de bonne grace, nous rimes tous trois de bon cœur de ce qu'il avoit donné dans une Trape, qu'il s'étoit tenduë lui-même. Cependant voici les conditions, *sine quibus non*, qu'il exigea de moi, & que je lui promis d'accomplir religieusement.

I. Que j'aurois soin de me rapeller les principales Circonstances & de la première & de la dernière Dispute, dont je viens de vous rendre compte, que je vous ferois part dans ma Lettre, & que vous seriez supplié de la faire imprimer préalablement, afin qu'elle lui servit envers le Public, d'un témoignage authentique de la juste & longue résistance qu'il avoit faite, dans une occasion qui ne manqueroit pas de lui attirer une Critique, qui ne feroit que trop bien fondée.

II. Que, come il ne vouloit point être nommé, & qu'il souhaiteroit même de n'être pas déviné, je transcrirois, ou je ferois transcrire par une autre main, tout son Journal, à mesure que je serois obligé de vous en envoyer les morceaux, au lieu de vôtre Résidence; afin que son Ecriture ne parût nulle part.

III. Que pour la même fin je ne mettrois que les Lettres initiales de tous les Noms propres, qu'il trouveroit bon de me marquer; sauf à moi de donner une Clef lors & au cas que ce Livre, entièrement imprimé, fût mieux reçu de vos Lecteurs qu'il ne le méritoit, & qu'on parût la souhaiter.

IV. Que je vous prierois, Messieurs, e faire faire par vos Imprimeurs, un dénombrément particulier des pages, aux feuilles, qui contiendroient son Journal, ou de n'en faire point du tout, afin, dit il, que si les Personnes qui lisent le Mercure, veulent faire main basse sur cette Partie additionnelle, elles puissent le faire, sans gater le reste du Livre; tout come de cette façon, elles pourront la reduire en un particulier, si elles se trouvent portées à en faire quelque Cas. *

V. Qu'enfin, lorsque cette Impression de son Journal se trouvant achevée, je jugerois à propos de faire mettre un Titre à

* Come cet Article auroit été un peu embarassant pour le partage des Matériaux, & que d'ailleurs, nous n'avons pas acoutumé de le faire pour aucune Riece, nous avons crû pouvoir nous en dispenser, sans que cela dût faire peine à l'Auteur, d'autant plus qu'il ne le demandoit sans-doute, que par un excès de modestie.

la tête, celui-ci ne seroit autre que : *Voïage fait en 1741. de L... près de S... dans la C... méridionale en Amérique à l'Isle de W. en Angleterre, & de là par la France à G... en Suisse; décrit dans un Journal enyoïé par un Mari à sa Femme, sans aucun dessein de le faire imprimer; publié par l'eset de l'obligeante violence d'un Parent & Ami trop oficieux, en 1747.* Permis encore à moi d'user en cas de besoin, à l'égard de ces six Noms propres de la Liberté mentionnée dans l'Art 3. Et qu'on prieroit les Lecteurs de placer cette Lettre immédiatement après ce Titre, en guise de Préface

Telle sera, me dit encore mon cher Cousin, la forme de vôtre Proposition à Messieurs les Journalistes de Neuchâtel; mais prenez garde à vous, car il n'est pas impossible que je n'aie encore les Rieurs de mon côté, si l'on vous refusoit, je me moquerois honnêtement de vous & de vôtre Edition idéale. *A lui le soin, répondit ma Cousine, pour moi je n'exige autre chose, sinon que quoi qu'il arrive, on me rendra mon Manuscrit en bon état, pour rester en ma possession aussi long tems que je vivrai.* Crainte de quelque Apostille encore plus singulière que ne sont les conditions, que vous venez de lire, je quittai brusquement mes bons
Cousins,

Cousins, sous prétexte d'Affaires, & rendu chez moi, je me mis aussitôt à tracer cette Lettre, que je viens de soumettre à leur Approbation, qu'elle a eu le bonheur d'obtenir. Je n'ai plus Messieurs, que deux choses à vous dire. La première est, que mon Auteur profitant de quelque loisir, qu'il a eu pendant ces dernières Vacations, a fait encore, en forme de Notes, quelques Remarques absolument nécessaires pour l'intelligence de certains Endroits de son Journal; mais qu'il ne veut me remettre avec le Journal même, qu'il m'a fallu lui rendre pour cela, que quand il sera informé du succès de ma Proposition ; la seconde, que cet Ouvrage faisant en tout vingt & deux Feuilles, petit-in Folio d'une Ecriture menué, il pourra remplir, suivant un Essai que j'en ai fait, environ dix & huit Feuilles de l'Impression ordinaire de votre Mercure; de sorte que si vous en faites imprimer, au moins une pleine Feuille chaque Mois, comme je voudrois vous en prier, le tout se trouveroit imprimé à la fin de Juin 1749. au lieu que toute l'Année prochaine en feroit l'affaire, si vous vouliez y employer chaque fois une feuille & demie. Dans l'un & l'autre cas, si vous agréez ma proposition, je tiendrai constamment ma Matière prête de manière, que

que l'Ami à qui je l'envoierai, aussi bien que cette Lettre, pourra la remettre à vos Imprimeurs chaque quatrième du Mois régulièrement, ou plutôt, s'il en est besoin; je ferai même en sorte, si vous le souhaitez, qu'il soit toujours en avance pour celle d'une Feuille entière, afin qu'au cas que vos autres Matières le permettent ou le demandent de tems à autre, vous puissiez en faire usage; & j'aurai soin de vous faire parvenir le premier morceau.

Vous aurez donc la bonté de réfléchir sur tout ceci & de me faire savoir vos Intentions par un mot d'Avis, que je chercherai dans la dernière Teuille de votre Journal du Mois courant. En attendant j'ai l'honneur d'être &c.

A G. . . le 25. Novembre 1746.

Nous avons déjà fait mention de cette Lettre dans notre Journal du Mois de Novembre dernier, en acceptant la Proposition que l'on nous fait. Mais, come elle est un peu longue, il ne nous a pas été possible de l'insérer plutôt. Nous donnerons à présent la Relation de Voïage, dont elle est le préliminaire sans interruption, & nous le comencerons dans notre Journal du Mois prochain. Nous jugerons en voiant la Pièce, de ce qu'il nous conviendra d'insérer chaque Mois.



Triomphe de l'Amour.

O D E.

*Après tant de Discours rebelles,
 Et trop outrageans pour l'Amour
 Faut il qu'on me voie en ce jour,
 Célébrer les apas des Belles ?
 Jusqu'ici du Sexe enchanteur,
 Peu soigneux d'avoir la faveur,
 J'avois méprisé tous les charmes ;
 Mais au seul aspect de Cloris,
 Qui ne se sentiroit épris,
 Et qui ne rendroit pas les armes ?*

*Quel Feu ! Quelle Couleur ! Quels Traits !
 De quel Teint brille son Visage !
 Ah ! Mon Cœur si vous êtes sage,
 Craignez de le voir de trop près.
 Evitez ses yeux adorables*

Dont

Dont l'on voit les Traits redoutables
 Toujours triomphans & vainqueurs,
 Craignez cette Bouche si tendre
 Qui funeste aux sensibles cœurs,
 Ne leur plait que pour les surprendre.

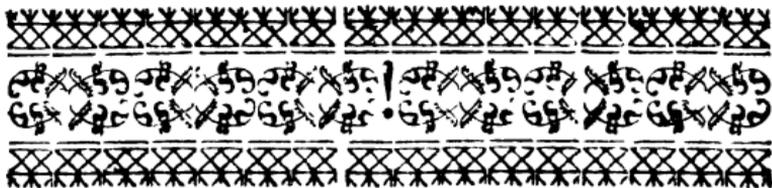
Fuïez sous ces Traits enchantez!
 S'élève une Gorge si belle
 Qui la vit , ne voit plus rien qu'elle
 Insensible a d'autres beautez :
 Une blancheur éblouissante
 De cette gorge ravissante :
 A fait le Temple du plaisir ,
 L'Amour avec sa tendre Mère
 Tous les jours suivi du desir
 T vole d'une aile légère.

Quels transports saisisseient mon ame!
 Quand je l'entens, quand je la vois,
 Je pers & les sens & la voix,
 D'un feu subit mon Cœur s'enflame.
 Confus, immobile, égaré
 Ses regards puissans à leur gré
 Me font ou mourir ou revivre ;
 Mais aux plus légères faveurs

*J'entre dans de douces fureurs
Mon ame se trouble & s'enivre;*

*Ainsi parloit le fier Damon
Le Cœur plein d'une douleur vive
De voir que son Ame captive
N'écoutoit Fieré ni Raison.,
Pour moi libre de l'Esclavage,
Tiran dangereux du bel âge,
Je vis content, je vis heureux,
A laide de la poésie ;
Car en dépit des Envieux
Elle est tout le bien de ma Vie.*





NOUVELLES LITÉRAIRES.

PARTICULARITEZ *concernant la
Vie & la Mort de Monsieur JEAN
FREDERIC OSTERVALD, Pas-
teur de l'Eglise de Neûchâtel, Mem-
bre de la Societé Roïale de Londres,
pour la Propagation de la Foi &c.*

 
*Chrétiens, qui d'OSTERVALD admirez le Génie,
Les Discours, les Ecrits si remplis d'Onction,
Vous verrez redoubler vôtre admiration,
Si d'une Main fidèle on peint ses Mœurs, sa Vie.*

LA Ville de *Neûchâtel*, la Societé Roïale de
Londres pour la Propagation de la Foi, & les
Eglises Chrétiennes en général, viennent de faire une
perte des plus considérables, en la Personne du très
célèbre & très illustre JEAN FREDERIC OSTERVALD,
Premier Pasteur de l'Eglise de *Neûchâtel*, qui ter-
mina sa glorieuse Carrière le Vendredi 14. Avril,
dans la 84. Année de son âge, après une Maladie
de huit Mois.

Ce pieux, zélé, savant & infatigable Théologien
nâquit à *Neûchâtel*, le 25. Novembre 1663. de

Père & de Mère nobles ; Il étoit Fils unique de Monsieur JEAN RODOLPHE OSTERVALD, Pasteur de la même Eglise, & de Madame BARBE BRUN :

M. *Ostervald* reçut dès sa jeunesse une Education convenable à sa Naissance. Au Mois de Mars 1676. il fût conduit à Zurich par Mr. son Père, pour y apprendre la Langue Allemande & les Langues savantes : Il y demeura jusques au Mois d'Octobre 1677. & lors qu'il fût de retour, il continua ses Humanités sous Mr. d'*Aubigné*, François Réfugié & Ministre du St. Evangile.

Le 7. Septembre 1678. il partit pour aller étudier à *Saumur*, où il y avoit alors une Académie très florissante : Il étoit accompagné de Mr. *Mathieu*, Ministre du St. Evangile, mort Pasteur à Colombier, qu'on lui avoit donné pour Gouverneur. Leur route fût par *Genève* & *Lion*, & ils arrivèrent à *Saumur* le 29. du même Mois. Ce fût là que M. *Ostervald* comença à développer ses rares dispositions pour les Etudes. Le 3. Novembre il fût immatriculé dans l'Académie pour la Philosophie, & il y fit des progrès rapides.

Au Mois de Juin 1679. il soutint publiquement, & sous la Présidence de M. *Pierre de Villemandy*, célèbre Professeur en Philosophie, ses premières Thèses, qui furent imprimées à *Saumur*, & dédiées à Mr. *Ostervald* son Père, Doien de la Vénérable Compagnie des Pasteurs : Elles traitoient *De Rerum naturalium principiis*. Le 11. Septembre de la même Année, il soutint d'autres Thèses sur toutes les parties de la Philosophie, & il les dédia à M. FRANÇOIS-LOUIS DE STAVAY Seigneur de *Mollondin*, Gouverneur de la Souveraineté de *Neuchâtel* & *Valangin*, Ami particulier de Mr. son Père. L'Académie lui dona alors ses Lettres de Maître

ès Arts, qui renferment un témoignage glorieux de son application à l'Étude, aussi bien que de sa capacité. Les Professeurs qui y sont nommez, outre celui en Philosophie, étoient *Mrs. Jaques Capelle*, Professeur en Langue Sainte & Recteur, *Philipe de Hautecourt*, Professeur en Théologie, *Beaujardin*, *Barinus*, *Duchis*, *Herbault* &c. On vit déjà briller dans ces Theses, cette justesse de raisonnement, cette netteté d'idées & cette solidité, qui ont accompagné dès lors toutes les Productions de ce Théologien incomparable.

En l'Année 1680. au Mois de Septembre, il fit un Voïage à la *Rochelle*, & après avoir vû les Savans qui s'y distinguoient, il revint à *Saumur*. Il se rendit ensuite à *Orléans*, où il étudia la Théologie sous le célèbre *Mr. Pajon* (1). Dès là il fût à *Paris*, & il continua les mêmes Etudes sous le fameux *Mr. Allix* (2), Pasteur à *Charenton*. Il eût occasion de fréquenter l'Illustre *Mr. Claude* (3), Collègue de *Mr. Allix*, & tous les grands Théolo-

B b 2

giens

(1) *Claude Pajon*, Pasteur à *Orléans*, si connu par son *Examen du Livre des Préjugés contre les Calvinistes*, de *Mr. Nicole*, mort en 1685.

(2) *Pierre Allix*, qui se retira en Angleterre, en 1685. après la Révocation de l'Edit de *Nantes*. Son savoir & son mérite lui procurèrent un Canonat à *Windfor*, & la Charge de Trésorier de l'Eglise Cathédrale de *Salisbury*. Il mourut fort âgé en 1717.

(3) *Jean Claude* l'un des plus savans Homes de son tems: Il se réfugia en *Hollande*, où il eût une Pension du Prince d'*Orange*, & mourut en 1687.

giens Réformez, qui étoient à *Saumur*, à *Orléans* & à *Paris*, pendant le séjour qu'il fit dans ces Villes là, & ce qui lui causa beaucoup de satisfaction, c'est qu'il y trouva Monsieur CHARLES TRIBOLET, d'une Famille très distinguée de *Neuchâtel*, son proche Parent & son Ami intime, avec qui il fit une partie de ses Études, & qui fût ensuite son digne Collègue dans le Pastorat de *Neuchâtel*. Ces deux célèbres Théologiens puisoient dans ces grandes sources les Principes solides de Théologie & de Morale, que l'on a admirés en eux, & qui contribuèrent si efficacement à illuminer & édifier leur Eglise. Leur ardeur pour l'Étude étoit sans égale. Un Témoignage de l'Académie de *Saumur*, du Mois d'Août 68. nous apprend en particulier :

„ Que Mr. *Ostervald* avoit fait des progrès très
 „ considérables dans l'Étude de la Théologie, qu'il
 „ s'étoit extrêmement distingué, dans les Thèses
 „ publiques, en soutenant ou en opposant, comme
 „ aussi dans les Discours ou Propositions qu'il avoit
 „ faites, & généralement dans tous les autres Exer-
 „ cices de l'Académie. On ajoutoit qu'il joignoit
 „ à ces Dons de l'Esprit, une Modestie singulière,
 „ une grande Tempérance, une pureté & une in-
 „ nocence de Mœurs admirables, une véritable
 „ Candeur d'Ame, une Piété solide, & toutes les
 „ Vertus requises aux Personnes qui se consacrent
 „ au St. Ministère, en sorte qu'il y avoit lieu d'es-
 „ pérer qu'il contribueroit très efficacement à l'in-
 „ struction & à l'édification des Eglises qui lui se-
 „ roient conférées. Telles étoient déjà ses gran-
 des qualités à l'âge de dix-huit ans.

La santé chancelante de Mr. *Ostervald* le Père, l'engagea à rappeler son Fils, pour se procurer la consolation de le voir avant sa mort. Ce jeune
 Theo-

Théologien auroit souhaité de prolonger son séjour dans des Lieux où il pouvoit continuer à aquerir de nouvelles conoissances ; mais son obéissance filiale & le desir de revoir une Personne si chère, ne lui permirent point de balancer sur l'Ordre qu'il reçût. Il partit de *Paris* le 19. Avril 1682. avec *Mr. Tribolet*, & ils arrivèrent à *Neuchâtel* le 29. du même Mois. Ce tendre Père ressentit une douce joie de voir par lui même, que son digne Fils eût répondu, au delà de toute espérance, aux soins qu'il avoit pris de son éducation : Il souhaita de l'entendre proposer, & il eût cette satisfaction pour la première fois le 1. Juin 1682. & pour la seconde le 22. du même Mois : Ses Discours furent extrêmement applaudis : Déjà on y voyoit briller une partie de ces rares Talens, qui l'ont fait regarder come l'un des plus grands Prédicateurs de son Siècle. *Mr. Ostervald* Père ne vit cette Lumière que dans sa naissance : Le Seigneur le retira à soi le 26. Juillet 1682. dans la 61. Année de son âge, & environ trois Mois après le retour de son cher Fils, qui donna à cette perte les justes regrets que lui inspiroit sa pieté filiale.

Mr. Ostervald, qui n'aspiroit qu'à perfectionner toujours ses Etudes, se rendit à *Genève*, le 25. Oct. 1682. & il fit un Voiage en *Dauphiné* avec *Mr. Matthieu*, Docteur en Médecine. Ce respectable Théologien eût le plaisir de faire une conoissance particulière avec les célèbres Professeurs de l'illustre Académie de *Genève*, qui a toujours été féconde en grands Homes, & il vit d'autres Savans dans les endroits où il passa.

Après son retour à *Neuchâtel*, qui fût le 31. Mai 1683. la Vénérable Compagnie des Pasteurs l'aïant admis à l'Examen pour le Ministère, il fût consacré dans ce Saint Etat, par l'imposition des Mains,

le 5. Juillet 1683. avec M. *Tribolet* son intime Ami, & Mr. *Le Goux*, mort Pasteur à la Sagne. A cette Epoque remarquable, Mr. *Ostervald* n'avoit que 19. Ans, 8. Mois & quelques jours. Dévoüé entièrement à Dieu, toute sa Vie fut dès lors employée à l'avancement de son Règne & au Salut des Homes: C'est à quoi il a travaillé, avec un grand zèle & une application extraordinaire pendant plus de 63. Ans, par ses Sermons, par ses Ouvrages & par sa Vie vraiment Apôstolique.

Mr. *Ostervald*, aiant jugé à propos de s'associer une Epouse vertueuse & digne de lui, fit choix de Mademoiselle SALOME' LE CHAMBRIER, Fille de M. RODOLPHE LE CHAMBRIER, Conseiller d'Etat & Trésorier Général, & de Dame *Suzane Marval*. Son Mariage fut béni le 17. Octobre 1684. par Mr. *Tribolet* son cher Ami. Une Union conjugale fondée sur le Mérite & sur la Piété ne pouvoit être que très-heureuse; aussi a-t-elle été accompagnée des plus précieuses bénédictions du Ciel, pendant environ 31. Ans qu'elle a duré, & une Famille distinguée par la Vertu & par le Rang qu'elle tient, en a été le doux fruit.

Le Diaconat de *Neuchâtel* étant devenu vacant, la Compagnie des Pasteurs élut Mr. *Ostervald* pour le remplir. Cette nomination fut faite le 6. Mai 1686. & confirmée le 7. par le Conseil de Ville & par le Gouvernement, avec une unanimité qui marquoit la satisfaction que l'on en ressentoit. L'Instruction de la Jeunesse devint alors son principal Objet: Il s'appliqua à l'éclairer, à graver dans son Cœur des idées nettes & solides de la Religion, & à la porter sur tout à la pratique de ses Devoirs, qu'il lui présentoit sous une face aimable & come pouvant seuls faire nôtre bonheur. Les Persones de tout âge & de tout

tout rang affiſtoient en foule à ſes Catéchifmes : Ses travaux furent, par la grace du Seigneur, couronnés des plus heureux ſuccès, & en peu d'Années, on vit l'Egliſe de Neuchâtel prendre une face toute nouvelle.

Le Conſeil de Ville conoiſſant le prix du Tréſor que l'on poſſédoit en la Perſone de ce digne Diacre, ſ'adreſſa à la Vénéralble Claſſe, le 3 Mai 1693. pour lui demander qu'elle voulut bien lui donner voix & rang de Paſteur dans leur Compagnie, & conſentir qu'il prêchât une fois la Semaine. C'eſt ce qu'elle acorda avec plaifir & en donnant les plus grandes marques d'eſtime pour ce zélé Serviteur de Dieu. Ce qui a été obſervé pour ſes Succéſſeurs. Il prêcha les Mardis ſur des Matières de Morale; Il ſ'atachoit principalement à expliquer à ſon Auditoire, qui étoit toujours très nombreux, les Devoirs les moins connus ou les moins pratiqués. Il illumina tellement cette Egliſe, qu'il en fut en quelque façon le nouveau Réformateur. Les pieux Etabliſſemens qu'il y introduiſit ſuccéſſivement, & qui furent ſuivis dans toutes les autres Egliſes de l'E'tat; cet Ordre admirable; cette Diſcipline Eccléſiaſtique, ſi conforme aux uſages de l'Egliſe Primitive; ce Service Divin ſi bien réglé & ſi édifiant, qui a même ſervi de Modèle à pluſieurs autres Egliſes Réformées; tous ces Etabliſſemens en général ſeront à jamais des Monumens de ſa Piété & de ſon Zèle, & rappelleront, dans tous les tems, l'heureuſe Epoque de la brillante Lumière qui a éclairé nos Egliſes, & que nous avons eu le malheur de perdre.

Un trait qui confirma cette Année 1693. la haute idée que l'on avoit de ſon rare ſavoir & qui l'augmenta même, mérite d'être raporte. L'un des

Pasteurs de la Ville se trouvant indisposés, on avoit négligé de pourvoir à ses fonctions, & dans le tems que toute l'Eglise étoit assemblée, il ne se trouva aucun Pasteur pour prêcher & faire le service. M. *Ostervald*, qui s'y étoit rendu pour être Auditeur, fût obligé de monter en Chaire, & de prêcher sans aucune préparation. Il tira les Sujets de son Discours du Psaume C. IV. que Von chantoit, dans lequel la Grandeur, la Puissance, la Sagesse, & la Bonté de Dieu, qui se manifestent dans les Ouvrages de la Création & de la Providence, sont célébrées en termes magnifiques. Le Prédicateur répondit à l'excellence de sa Matière, qu'il traita avec tant de force & de dignité, que ses Auditeurs se retirèrent très-satisfaits & pleinement édifiés.

Il y auroit beaucoup d'autres particularités à donner sur son Diaconat, mais les faits nous manquent, & il faut espérer qu'elles trouveront place dans la Vie détaillée que l'on s'empresse sans doute de donner de cet Illustre Théologien; ainsi nous passons tout d'un coup à son établissement dans le Pastorat.

Trois grands Théologiens furent mis en Election pour remplir la Charge de Pasteur de la Ville, M. *Bernard Géliu*, distingué par sa Candeur, son Eloquence & son Erudition; M. *Charles Tribolet*, orné d'un Jugement exquis & d'un savoir profond; & M. *Jean Frédéric Ostervald*, qui est au dessus de tout Elogé. Ces trois Illustres Concurrents se prévenoient par honneur, & loin de demander le Pastorat pour eux, ils prioient de choisir leurs Compétiteurs. M. *Ostervald* en particulier sollicitoit fortement pour que le choix tomba sur M. *Tribolet*, son illustre Ami, qui avoit trois Années de plus que lui. Mais M. *Tribolet* insinuoit par tout qu'on ne devoit point,

point, dans cette occasion, avoir égard à ces recommandations, que Mr. *Ostervald* devoit être l'objet des desirs de l'Eglise, que les Dons supérieurs dont la Providence l'avoit enrichi marquoient assés sa Vocation, & que le Conseil ne pouvoit se refuser à sa nomination. Il fût élu le 14. Juin 1699. & présenté à l'Eglise le Dimanche matin 18 du même Mois. Ce vénérable Pasteur comença ses fonctions par un excellent Sermon prononcé le même jour de son installation, & il les a continuées à tous égards jusques à sa fin, avec une exactitude scrupuleuse & un zèle admirable. Il ne négligeoit aucun des plus petits Devoirs. Ses Sermons, quoi qu'il prêcha très fréquemment, étoient la moindre partie de son travail : Il les écrivoit cependant tous, & dans l'espace d'environ 61 Ans, en prêchant dans la même Eglise, & faisant toujours des Pièces différentes, il n'en a prononcé aucun qui ne satisfît pleinement un Auditoire éclairé, & qui ne pût être digne de la Presse. Combien d'excellentes Pièces n'y a t'il pas dans son Cabinet, qui contribueroient utilement à l'édification de l'Eglise, & qui dédomageroient en partie de sa perte !

Ce fût aussi sur la fin de l'Année 1699. qu'il fit une connoissance particulière & intime avec l'Illustre JEAN-ALPHONSE TURRETIN, Pasteur & Professeur à Genève, qui lui fit une Visite à Neuchâtel, au Mois de Septembre. Le grand & célèbre SAMUEL WERENFELS, Docteur & Professeur en Théologie à Bâle, entra aussi dans cette Union. Ces trois excellens Théologiens ont été liés jusques à leur mort, par une tendre amitié & une estime respectueuse, fondée sur leur Pieté, sur leurs Talens extraordinaires, sur leur Caractère si respectable de douceur, de paix, de tolérance & de charité, qui

les rendoit ennemis de toute vaine dispute, sur la conformité de leurs sentimens & de ces idées nettes, saines & judicieuses qui ont paru dans tous leurs Ouvrages de Théologie & de Morale : Union qui a été apellée le *Triumvirat* des Théologiens de Suisse.

La même Année 1699. au Mois de Juillet, le Conseil de Ville érigea une troisième Place de Pasteur dans l'Eglise de Neuchâtel, & le Savant Mr. *Bernard Géliou* fût élu le 7. Août pour la remplir : Par là il devint le digne Collègue de M. *Ostervald*, & il le seconda efficacement dans ses pieux travaux. Lors de cette nomination, il y avoit encore dans le Ternaire le célèbre Mr. *Tribolet*, dont on a parlé, & M. J. Fr. *Descherni*, Théologien d'une grande capacité, qui mourut Pasteur à *Boudri*.

En l'Année 1700. la Compagnie des Pasteurs nomma M. *Ostervald* pour son Doien (*). Sous son Décanat, on introduisit la nouvelle Version des Psaumes dans l'Eglise de Neuchâtel, & on y établit des Sermons de Préparation pour les Veilles des Dimanches de Comunion. On fit aussi dans la Compagnie des Règlements convenables par rapport aux Propofans ou Etudians en Théologie, & à la manière de diriger leurs Etudes. M. *Ostervald* a encore occupé le Décanat avec distinction pendant les Années 1704. 1705. 1710. 1711. 1715. 1720. 1721. 1729. 1730. 1737. 1738. & 1739. Depuis lors il a souhaité d'être dispensé, à cause de son âge, des pénibles fonctions que cette Dignité Ecclésiastique exige. Son Mérite distingué & sa rare
Pieté,

(*) C'est le Président de la Compagnie des Pasteurs. On le change ordinairement toutes les Années.

Pieté, que la Renommée porta bien-tôt dans les Pais les plus éloignés, engagea la *Société Royale établie à Londres pour la Propagation de la Foi*, de l'agréer cette Année 1700. dans son Illustre Corps, & il n'en a pas été simple Membre honoraire, mais très utile. Le premier Ouvrage qu'il donna au Public fût imprimé à *Amsterdam* & à *Neuchâtel* la même Année 1700. C'est son excellent *Traité des Sources de la Corruption*. On en fit deux autres Editions Françaises à *Amsterdam* en 1702. & 1708. Il fût traduit en Anglois, & imprimé à *Londres* en 1702. M. D. *Guy*s le traduisit en Flamand, & le fit imprimer à *Leiden* en 1703. Il y en a eu deux Traductions Allemandes, l'une donnée en 1713. & l'autre imprimée à *Francfort* & *Leipsig* en 1716. Voici une Epigramme Latine, faite à l'occasion de l'Estampe de l'Auteur de cet incomparable *Traité*, qui doit être placée à la tête de cet Ouvrage. On en est redevable à Monsieur P U R Y l'ainé, Conseiller d'Etat du Roi de Prusse & très célèbre Jurisconsulte. Et come elle n'a jamais été imprimée, & qu'elle trouve ici naturellement sa place, on a crû devoir en orner cet endroit.

En OSTERVALD facies. En dogma fidesque ;
En quoque lethiferi qua sit origo mali.
O si ? dum graphice pertractat talia, mentem
Mentibus innocuam severit ille suam !
Quantus amor Christi, qua Dei reverentia summi !
Quantus tunc animus candor ubique foret !

M. le Docteur *Werenfels* fit aussi les Vers suivans pour son illustre Ami, & ils sont placés au bas de cette même Estampe :

*Hic Osterwaldi est levis umbra, & joice loquens quæ
Illius Effigies, Pastor ubique servat, ut anops 198
Defineret causas corrupti quærens, Minutus, si
Auctor, forte suum suppriment quæ Librum.*

Ce n'étoit pas, sçavoir que les grands Maîtres de M. Osterwald fussent employés à l'édification des Chrétiens, & que cette resplendissante Luminière éclaira nos Eglises; ils devoient aussi servir à l'instruire & former ceux qui vouloient entrer dans le Sanctuaire & être un jour d'autres Flambeaux qui y perpétuassent la Divine Clarté de l'Evangile dans toute sa pureté. Ce grand Docteur comença en 1701. à donner d'excellentes Leçons de Théologie aux Etudiants, tant Etrangers que du Pais, & il les a continuées jusques en 1746. avec un désintéressement sans exemple & sans qu'il en ait jamais voulu recevoir aucune rétribution. C'est dans cette belle Source que tous les Pasteurs & tous les Théologiens de la Souveraineté de Neuchâtel & Valengin, qui sont actuellement vivans, ont puisé leurs Connoissances Théologiques & cette vive Lumière des Vérités Evangeliques qu'ils présentent aux Eglises qui leur sont confiées. C'est à cette illustre Ecole aussi que se sont formez divers Théologiens Etrangers, qui ont profité de ses inestimables Leçons, auxquelles de grands Théologiens se faisoient plaisir d'assister & déclaroient qu'ils y apprenoient toujours quelque chose de nouveau. On peut juger de leur excellence par l'empressement avec lequel les Etudiants les recueilloient pour les porter & faire imprimer dans les Pais Etrangers, sans payeu de l'Auteur, come cela est arrivé à Londres, à la Haye, à Bâle &c. où on a imprimé sa *Morale*, sa *Théologie* & son *Traité du St. Ministère* sur des Copies four-

fournies par des Etudians, & tirées uniquement des Leçons qui leur avoient été données. L'instruction de la Jeunesse, qui faisoit toujours un Objet capital pour Mr. *Ostervald*, ne fût pas oubliée cette même Année, & on vit naître par ses soins le nouvel Etablissement des Catéchismes familiers du Samedi matin, qui y contribue si efficacement.

La même Année 1701. Mrs. *Ostervald & Gélteu* eurent la satisfaction de voir Mr. *Charles Tribolet* associé avec eux au Pastorat de *Neuchâtel*, & ces trois grands Théologiens concoururent ensemble à tous les pieux & utiles Etablissmens qui se firent ensuite dans nos Eglises. On avoit mis dans cette Elelection ci Mr. *J. Fr. Deschermi*, qui avoit été dans la précédente & Mr. *Abraham Bourgeois*, mort Pasteur à *Colombier*, qui étoit orné d'une vaste Erudition & de Connoissances très distinguées.

On érigea en 1702. une nouvelle Eglise aux *Planchettes*, dont M. *Ostervald* fit la Dédicace. Il prononça dans cette occasion un très excellent Sermon, qui fut imprimé: On introduit dans le même tems l'édifice Liturgie dont nos Eglises se servent, & les belles Prières qu'elle renferme, tirées de l'Ecriture Sainte & des Liturgies de la primitive Eglise, composées ou arrangées par M. *Ostervald*, de concert avec ses dignes Collègues, comencèrent à s'établir à *Neuchâtel* par le Service du Samedi. Ce qui se fit sous l'approbation de la Venerable Compagnie des Pasteurs de l'Etat, & des Magistrats.

Mr. *Ostervald* donna en 1702. son *Catéchisme* où les Vérités & les Devoirs de la Religion Chrétienne sont expliqués avec tant d'ordre & de clarté, que cet Ouvrage, qui est à la portée des Enfans & des Gens les plus simples, renferme en même tems un Siftème complet de Théologie & de Religion très

très instructif pour les Savans. On en fit d'abord cette Année là à Genève deux Editions in 8vo, une Edition Française & une Angloise à Londres en 1704. une Française à Amsterdam la même Année, & une infinité d'autres les Années suivantes, dans la même Ville, à la Haie, à Bâle, à Lausanne, à Neuchâtel &c. La Traduction en Anglois fût faite par M. Vanley, & on en donna encore une Edition in 12 en 1711. Il fût traduit aussi en Allemand, à Francfort & à Leipzig, & il en parût deux Editions dans ces Villes là en 1706. Il y en a une autre Traduction Allemande faite à Bâle & imprimée en 1726. Mr. Job. Bras en donna pareillement une Traduction Flamande imprimée à Dordrecht en 1716. in 12. L'Abbrégé de l'Histoire sainte, qui est à la tête de ce Catéchisme fût imprimé séparément en Anglois en 1720. & on le traduisit & imprima en Arabe, pour être envoyé aux Indes Orientales Il fût dédié à l'Illustre Société établie à Londres pour la Propagation de la Foi, qui prisoit infiniment l'Auteur & ses Productions. De célèbres Théologiens de la Comunion Romaine en faisoient aussi grand cas; & on peut entr'autres citer ici hardiment d'Illustres Prélats, tels que M. de Fénelon, Archevêque de Cambrai, & M. Colbert, Evêque de Montpellier, qui avoient les différens Ouvrages de Mr. Ostervald dans leur Bibliothèque, & qui ont déclaré à des Témoin dignes de foi, qu'ils les lisoient avec plaisir & qu'ils les mettoient au rang de leurs Livres les plus précieux. Un autre Prélat du plus haut rang en a porté un jugement très avantageux. C'est M. l'Abé Bignon, Bibliothécaire du Roi, qui n'a pas fait difficulté de les placer dans la Bibliothèque Roiale à Paris.

Toutes ces preuves glorieuses de l'utilité & de
l'ex-

l'excellence du *Catéchisme* dont il s'agit, n'empêchèrent pas les Théologiens *Supralapsaires* de critiquer cet Ouvrage. Mr. *Naudé*, Professeur en Mathématiques dans l'Académie Illustre & Membre de la Société Royale de *Berlin*, qui se piquoit de rompre une Lance avec tous les grands Ecrivains de son tems, chercha à provoquer M. *Ostervald* au Combat. Il fit des Remarques sur quelques endroits du *Traité des Sources de la Corruption & du Catéchisme*. Il disoit par exemple : *Qu'entre les Sources de la Corruption, l'Auteur ne parloit point du Péché d'Adam*. Il trouvoit mauvais que dans son *Catéchisme* il suposât que Dieu exige la Sainteté & les Bonnes Oeuvres, come une condition nécessaire pour le Salut, quoi que Mr. *Ostervald* dise, que les Bonnes Oeuvres ne sont point la cause & le fondement du Salut, mais que c'est la seule Miséricorde de Dieu en *Jésus-Christ*. Ne faut-il pas être de bien mauvaise humeur, & avoir des sentimens peu justes de la Religion pour trouver de l'hétérodoxie dans cette Doctrine, & dans l'omission du *Péché d'Adam*, qui étoit naturellement supposé, & dont il ne s'agissoit pas dans le Plan de l'Auteur ? Mr. *Ostervald* ne voulut point entrer en lice : Il se contenta de déclarer : *Qu'il ne perdrait point un tems précieux dans de vaines Disputes, qui ne faisoient que causer du scandale, loin de contribuer à l'édification, qui devoit être le but principal d'un Théologien ; mais que l'Auteur avoit grand tort de prendre si mal ses pensées & de juger si désavantageusement de ses intentions*. Des sentimens si sages & une conduite si raisonnable désarmèrent Mr. *Naudé*, & le forcèrent à estimer & honorer un Théologien capable d'une si grande modération. Mr. *Ostervald* en usa de même avec des Ecclésiastiques

ques d'un Etat Voisin, qui firent des Remarques Critiques sur son Catéchisme, lesquelles ils envoïèrent à la Compagnie des Pasteurs. Mr. *Tribolet* fût chargé de répondre à ces Observations, & il le fit d'une manière triomphante. L'Eglise & l'Académie de *Genève*, qui en avoient permis & même desiré l'impression, manifestèrent leurs sentimens, & toutes les opositions qui s'étoient présentées ne servirent qu'à relever le mérite d'un Ouvrage, qui fût ensuite universellement approuvé, ainsi que tant d'Editions en différentes Langues le démontrent magnifiquement. Mr. *Ostervald*, à la réquisition de l'Académie de *Genève*, aïant travaillé à un *Abrégé de ce Catéchisme* pour l'usage de leurs Eglises, il fût imprimé en 1734. dans cette Ville là, & on en a fait ensuite nombre d'Editions à *Neuchâtel* & ailleurs, & il est certain qu'elles seront perpétuées dans la suite.

L'Année 1703. Mr. *Ostervald* fit un Voïage à *Zurich*, & il y conduisit Mr. *Jean Rodolphe Ostervald*, aujourd'hui Pasteur de l'Eglise Françoisse de *Bâle*, qui marche sur les traces de son illustre Père. Il y vit Mr. le Chanoine *Ort*, l'un de ses Amis particuliers & les autres Savans Docteurs & Professeurs qui faisoient l'ornement de la florissante Académie de cette Ville-là. On lui rendit les politesses & les honneurs qui lui étoient dûs, & on l'engagea à y prêcher: Il eût un Auditoire nombreux & distingué qu'il satisfit pleinement. Dès là il passa à *Bâle*, où il eût le plaisir de jouir de la Conversation de son intime Ami Mr. le Docteur *Werensfels* & des autres Grands Hommes qui brilloient dans cette fameuse Université. Il y prêcha plusieurs fois, & tous ses Discours furent suivis de ces applaudissemens qu'on ne pouvoit lui refuser.

En 1704. il se rendit à *Genève*, où ses Prédications eurent

eurent patiemment la plus haute approbation, non seulement du Peuple, mais des Pasteurs & Professeurs, parmi lesquels il y en avoit un grand nombre, enrichis des plus rares Talens de la Chaire. On s'empressa par tout à lui donner des marques d'estime & de considération. Le célèbre Mr. Louis Tronchin, qu'il vit alors pour la dernière fois, & pour qui il avoit toujours eu un respectueux attachement, fût de ce nombre, de même que le fameux Mr. Benedetti Prêtre & Mr. le Professeur Turvetton.

L'Eglise de *Nathobitel* eût, cette Année, la douce consolation de voir le pieux & respectable Etablissement du Service qui s'y fait dès lors tous les jours de la Semaine, le matin & le soir, avec beaucoup d'édification; Etablissement dont elle est redevable à ses vénérables Pasteurs & à Mr. *Ostervald* en particulier.

L'Année 1707. qui fût celle de l'Interrègne, contribua à augmenter la haute réputation de M. *Ostervald*. Le Procès concernant la Souveraineté avoit attiré à *Nathobitel* des Princes, des Seigneurs du plus haut rang, des Ministres d'Etat, d'habiles Politiques, de grands Jurisconsultes, & une foule extraordinaire d'Etrangers. L'Auditoire de ce grand Prédicateur devint par là plus nombreux, & il ne falloit pas moins que les Talens sublimes pour plaire à des Génies très éclairés, de Nations & de Confessions différentes. Il fût extrêmement goûté des uns & des autres. Les Sujets qu'il traitoit convenoient aux circonstances: Il prêchoit entr'autres sur la Justice, sur les Devoirs des Juges &c. Ses Sermons firent beaucoup de bruit, & lui acquirent dans les Pais Etrangers, la qualité d'un des plus grands Prédicateurs de l'Europe. Les trois Pasteurs firent briller dans cette occasion leur Mérite & leur Savoir dis-

tingué : Ils s'atirèrent une haute estime, tant par leurs Sermons, & par les Conversations particulières qu'ils eurent avec les Hauts & Illustres Prétendans, que par leur probité, leur droiture, & la pureté de leurs Mœurs. Après que la Sentence du Tribunal Souverain des Trois États de *Neuchâtel* eût ajugé la Souveraineté au Roi de Prusse *FREDE- RIC I.*, *M. Osterwald* traita dignement les Devoirs des Sujets envers les Souverains, & les Discours qu'il prononça sur ce sujet furent trouvés si excellens, qu'on les lui fit demander de la part de *S. M. Prussienne*.

Ce fût cette Année là que l'on imprima à *Amsterdam* son *Traité contre l'impureté*, in 12. On le ré-imprima à *Neuchâtel* en 1708. & la même Année on en fit une Edition en Anglois à *Londres* in 8vo. Il fût aussi traduit en Allemand & imprimé à *Hambourg* en 1714. Aucun Théologien jusques à lui n'avoit osé traiter à fond cette Matière, & il faloit une Plume aussi délicate & aussi circonspecte pour réussir : Aussi est-il lû dans toutes les Comunions & regardé come un excellent Préfervatif contre un Vice si généralement répandu.

Mr. Osterwald & ses dignes Collègues, introduisirent, en 1711, les Visites Pastorales dans l'Eglise de *Neuchâtel*. Chaque Pasteur avoit son Département, & visitoit une fois l'Année toutes les Maisons qui le composoient, tant des Grands que des Petits : Par là ils conôissoient leur Eglise, la Conduite & les Mœurs des Familles; & ils étoient en état de les diriger, d'adresser des Répréhensions & des Exhortations convenables, suivant les circonstances & l'état de chacun, depuis le Chef de Famille jusques aux Enfans & aux Domestiques. Ce qui ne pouvoit que pro-

produire beaucoup plus de fruit que ne font les Discours publics & généraux.

La Vénéralde Classe chargea la même Année M. *Ostervald* d'une entière Inspection sur les Etudians en Théologie : Elle regardoit leurs Mœurs & leurs Etudes : Personne ne pouvoit mieux que ce digne Serviteur de Dieu former de bons Ouvriers dans la Moisson du Seigneur. Outre le Modèle de Pieté qu'ils avoient en sa Personne, il leur en étoit un pour le Travail, la Science & les Talens de la Chaire. Ses Discours étoient clairs, solides, instructifs & remplis d'Onction : Ils pénétoient, ils convainquoient, ils alloient sonder tous les replis du Cœur : Aussi les Propofans recueilloient tous ses Sermons à mesure qu'il les prononçoit Sa Déclamaion étoit belle, sa Voix forte & agréable, son maintien grave, son geste mesuré, noble & expressif ; tout resentoit la décence de la Chaire, tout inspiroit la Pieté : Il n'y avoit qu'à l'imiter à tous égards pour être un Prédicateur accompli ; aussi s'est on toujours éforcé de l'ateindre, sans pouvoir réussir. Dans ses Leçons de Théologie, il se mettoit à la portée de tous les Etudians, il leur expliquoit les Matières avec une clarté & une netteté admirable, & à la fin des Leçons, un d'entr'eux étoit toujours obligé d'en faire la récapitulation : Ce qui, en leur inculquant ces Matières, leur donoit de la facilité à s'énoncer en Langue Latine, & à mettre de l'ordre & de l'arrangement dans leurs Discours. Cette Méthode, infiniment utile, étoit soutenüe par une autre non moins avantageuse, c'est que M. *Ostervald* s'apliquoit à conoitre les Talens, le Caractère, le Tempéramment & les Mœurs de ceux qui étudioient sous lui, afin de leur donner des Avertissemens & des Conseils apropiés à leurs di-

férens besoins ; Pour cet éfet il prenoit la peine d'écrire des Remarques sur les bones & mauvaises qualités du Cœur & de l'Esprit des Etudians. Ce qui pouvoit lui être d'un très grand usage pour les diriger, soit en les reprenant ou encourageant suivant les cas, chacun en particulier, avec cette douce persuasion, cette prudence, & cette Autorité de Père spiritüel qui lui étoit acquise de droit, & qu'il a su employer si efficacement pour former, avec l'aide du Seigneur, tant de dignes Pasteurs dans nos Eglises & dans les Eglises Etrangères, y aiant même de ses Elèves placés dans des Eglises considérables d'*Allemagne*, de la *Grande Bretagne*, & des *Pais-Bas*. Au reste sa prévoiance s'étendoit à tout. Les Remarques dont on vient de parler, qu'il ne faisoit que pour mieux diriger ses Enfants spiritüels, restoient dans un secret impénétrable & étoient anéanties dès qu'elles devenoient inutiles : Et come elles auroient pu préjudicier ou faire peine à quelqu'un, ce qui étoit très éloigné de son Caractère, il avoit grand soin de les brûler, enforte qu'il n'en reste aucun vestige, & qu'elles n'ont jamais passé sous les yeux de qui que ce soit.

La Liturgie édifiante dont on a parlé, qui avoit été introduite dans l'Eglise de *Neuchâtel* & dans quelques autres, & qui étoit restée manuscrite, fût imprimée l'Année 1713. sous le Décanat de Mr. *Tribolet*, come on peut le voir dans la belle Epitre Dédicatoire qui est à la tête, & qui fût adressée au Roi par la Vénération Compagnie des Pasteurs. Depuis lors on s'en est servi dans toutes les Eglises de l'Etat, & elle a même passé dans des Eglises étrangères, ainsi que plusieurs autres de ses beaux Etablissmens, tels que sont la manière d'instruire la Jeunesse dans la Religion, de lui faire rendre

raison de sa Foi , & de l'admettre publiquement à la Confirmation du Vœu du Batême.

L'Année 1714. la Ville de Neuchâtel fût affligée d'un terrible Incendie , qui réduisit en Cendres une grande partie de ses Maisons. Dans cette triste occurrence , M. *Ostervald* signala sa Pieté & sa Charité : Il fit à cette occasion les Sermons les plus pathétiques & les plus touchans , & départit ses Consolations & ses secours à tant d'Infortunez qui en avoient besoin ; en quoi Mrs. ses Collègues l'imitèrent.

En l'Année 1715. la Mort vint troubler la douce & heureuse Union dans laquelle M. *Ostervald* vivoit avec Madame sa très-digne Epouse , qui étoit respectable par un Mérite supérieur & par ses éminentes Vertus. Elle changea cette Vie mortelle en une Immortalité glorieuse , le 25. Novembre. Cette perte fût infiniment sensible à ce tendre Epoux & à sa Noble Famille , quoi qu'ils y fussent préparés depuis quelque tems par une Maladie affés longue. La santé de M. *Ostervald* s'en trouva même altérée d'une manière qui alarma sa Maison , ses Amis & son Troupeau. Cependant on a eu le bonheur de le posséder encore passé 31. Ans & demi.

Dans les commencemens de l'Année suivante 1716. M. le Docteur & Professeur *Wrenfels* lui rendit une Visite , come il avoit acoutumé de faire affés souvent , & sans doute aussi dans la vüe de le consoler de sa perte. Ils furent ensemble à *Berne* , où ils virent Mrs. les Professeurs *Rodolphe* & *Malacrida* & les autres Savans de l'Illustre Académie de cette Ville là , avec qui ils avoient été en dissentimens sur quelques Matières Théologiques. Ils les édifièrent pleinement ; On leur fit beaucoup d'honêtetés , & on leur rendit les honeurs qui leur étoient dûs. M. *Ostervald* prêcha dans l'Eglise Françoisse , où il eût un

un Auditoire des plus nombreux & des plus illustres, de qui il remporta cette aprobation distinctive qu'on étoit forcé de lui acorder. Il en fût encore de même à *Bâle*, où nos deux Savans Voïageurs se rendirent depuis *Berne*, & où M. *Ostervald* prêcha de nouveau. Ils furent aussi ensemble à *Genève*, pour voir leur intime Ami M. *Turretin*, mais on n'en fait pas bien l'Année.

Jusques à cette Epoque, le Livre des *Argumens & Réflexions sur l'Écriture Sainte*, dont on se servoit dans nos Eglises, n'étoit que Manuscrit. M. l'Archevêque de *Cantorbéri*, avec qui nôtre digne Pasteur étoit intimément lié par une fréquente Correspondance, aiant entendu parler avantageusement de ces Réflexions, exigea qu'on lui en fit parvenir un Exemplaire. Il trouva cet Ouvrage très-instructif & très-propre, pour contribuer à retirer des fruits convenables de la Lecture de l'Écriture Sainte: C'est ce qui engagea cet Illustre Prélat de le remettre à l'Examen de la *Société Roiale pour la Propagation de la Foi*, qui marqua le cas qu'elle en faisoit, & en ordona la Traduction. Des Aprobatteurs de cet Ordre, & d'une Ville où il y a tant de savans & profonds Théologiens, ne donent ils pas la plus haute idée de l'Ouvrage? Les Réflexions sur le Vieux Testament furent d'abord mises en Anglois par le M. le Chevalier *Chamberlaine*, & on en fit une magnifique Edition à *Londres* en 1716. 2. Vol. grand 8vo. Elle fût dédiée par la Société à la feüe Reine de la *Grande Brétagne*, alors Princesse de *Galles*, qui s'en est toujours servi dans ses Lectures de l'Écriture Sainte. La Traduction des Réflexions sur le N. Testament étant achevée, on les imprima pareillement à *Londres* in 8vo en 1718, & elles furent dédiées, encore par la Société, à la Princesse

ANNE, aujourd'hui Princesse d'Orange. Ce Trait, peut être unique, caractérise parfaitement l'excellence de l'Ouvrage & la modestie de l'Auteur : Il faut, pour le convaincre de la bonté de son travail, qu'une Société, composée de tout ce qu'il y a de plus savant & de plus respectable en *Angleterre*, en reconnoisse le mérite, le fasse traduire, imprimer & répandre en Anglois, quelques Années avant son impression dans la Langue en laquelle il a été composé. Le succès de cet Ouvrage engagea les Libraires de *Hollande*, de demander à M *Ostervald* son Manuscrit François, qu'il ne trouva pas à propos de donner, n'ayant aucun empressement pour l'impression de ses Ouvrages ; mais come sur son refus, ils lui déclarèrent qu'ils alloient faire traduire celui ci d'Anglois en François, il se détermina à consentir à l'Édition qui s'en fit à *Neuchâtel* en 1720. in 4to. Il y en eût une ré-impression à *Genève* en 1722. On en fit une Traduction Allemande, qui fût imprimée à *Bâle* en 1723. On donna pareillement en 1724. une Bible à *Amsterdam* avec les *Argumens* à la tête & les *Réflexions* à la fin de chèque Chapitre. Mais M *Ostervald* mit la dernière main à cet important Ouvrage, & couronna tous ses pieux Travaux, en donant la Bible folio avec les *Argumens* & *Réflexions*, qu'il fit imprimer sous ses yeux à *Neuchâtel*, en 1744. Dans un âge de passé 80. Ans, sans interrompre aucune de ses Fonctions Pastorales, & en moins de deux Années, il acheva un Ouvrage auquel tout autre Théologien moins laborieux auroit mis plus de 10. Années : Il revit & corrigea non seulement ses *Argumens* & *Réflexions*, mais il conféra la Bible avec le Texte Original, la Vulgate, la Version des Septante, & toutes les Versions données en Allemand ou en François

çois, même parmi les Catholiques, afin de voir celles qui avoient le mieux rendu le Texte. Après s'être assuré du sens d'un Passage par ces différens Examens, il se déterminoit, en Théologien judicieux & savant, qui possédoit très bien les Langues Hébraïque & Grèque, & le Génie des autres, à faire ses Corrections au Texte de la Bible Françoisé; mais sa circonspection ne lui faisoit jamais hasarder aucune Correction sur laquelle il fût en doute. Dans ce cas, il mettoit ses Notes au bas pour expliquer le Texte. En comparant toutes les Versions Françoises, qui ont paru jusques ici, avec celle dont il s'agit, on trouvera qu'elle a des avantages considérables sur les autres, & que M. *Ostervald* a mis chacun en état de la lire, avec intelligence & avec édification, dans toutes les Communions Chrétiennes, n'y aiant rien qui sente la Controverse dans ses Réflexions: Aussi diverses Bibliothèques, plusieurs Comunautez Religieuses & nombre de Particuliers de la Comunion Romaine n'ont pas fait difficulté de s'en pourvoir. On a fait imprimer à *Londres* en Anglois, séparément, le beau Discours préliminaire, qui est à la tête de la Bible, & qui concerne la lecture de l'Écriture Sainte, desquels on en a fait distribuer quantité aux Pauvres.

Les Relations intimes que M. *Ostervald* entretenoit avec Milord Archevêque de *Cantorberi*, M. *G. Burnet*, Evêque de *Salisbury*, M. le Chevalier *Chamberlaine*, la Société Royale pour la Propagation de la Foi, & nombre d'autres Seigneurs Ecclésiastiques ou Séculiers d'Angleterre, tendoient toutes à l'avancement de la Religion & au bien de la Société. En employant leur crédit, M. *Ostervald* a fait délivrer des Galères des Persones qui y étoient

dé-

déterminés pour la Religion, procuré des secours considérables à ceux qui étoient persécutés pour cette Cause, rendu des Services essentiels à des Persones qui le méritoient. Aucune recommandation n'étoit plus efficace auprès de Milord Archevêque, que celle de ce vénérable Pasteur qu'il aimoit & honoroit infiniment, come il l'a déclaré à des Persones très dignes de foi. Il regardoit come son Enfant un Magistrat respectable de nôtre Ville qui étoit Parent de M. *Ostervald*, & qui lui avoit porté une Lettre de sa part, lors qu'il voïagea en *Angleterre*. M. l'Evêque de *Salisbury* n'étoit pas moins uni avec M. *Ostervald*, & lors que Mrs. ses Fils firent leur Voïage de Suisse, ils logèrent chez lui à *Neuchâtel*.

Au reste il faut remarquer, que Mr. *Ostervald* n'avoit en vüe dans ses Travaux & dans ses Productions que l'avancement du Règne de Dieu. On a des preuves certaines de son humilité, & de sa modestie, de même que de son rare désintéressement : Il auroit pû retirer beaucoup de ses Ouvrages : On lui avoit ofert entr'autres une Some considérable pour son travail sur la Bible ; mais il a généreusement & constamment refusé tous ces avantages, s'en réservant un bien plus précieux, qui est la glorieuse Béatitude dont le Grand Auteur des Dons extraordinaires qu'il avoit reçu, récompense présentement sa Foi & ses Travaux.

L'Eglise de *Neuchâtel* fit une grande perte en l'Année 1720. par la mort de M. *Charles Tribolet* son très digne Pasteur, arrivée le 4. Avril, après une Maladie d'environ 6. Mois : Il étoit âgé de 60. Ans & 8. Mois. On ne sauroit mieux exprimer la sensibilité de M. *Ostervald* sur cette perte, qu'en rapportant les Vers que l'on a trouvé écrits de sa

main au bas d'une Remarque qu'il avoit faite sur le tems de son décès & où il disoit que la Mort lui avoit enlevé son très cher & intime Ami & Collègue. Voici ces Vers :

*Non vivit quisquis fido privatur Amico
Dimidium si quidem perdidit illa sui.*

Mr. Sandoz, qui étoit Pasteur à *Dombresson*, remplaça Mr. *Tribolet*, & devint le digne Collègue de Mrs. *Ostervald* & *Gélien*, avec qui il concourut par son Savoir, sa Pieté, son Zèle, sa Douceur, sa Charité, au Bien de l'Eglise, pour le Gouvernement de laquelle il avoit les plus grands Talens, ainsi que M. *Ostervald* l'a eu déclaré souvent. Au Mois de Janvier 1726. la Mort vint encore enlever le pieux & savant M. *Bernard Gélien*, au grand regret de son Troupeau : Il eût pour Successeur Mr. *Jean-Louis de Choupard*, Diacre, qui fût fait dans la suite Chapelain de S. M. le Roi de Prusse. & qui joignoit à une grande connoissance de l'Histoire, de l'Art Oratoire, de la Philosophie & de la Théologie, la Pieté & les Vertus requises à un vrai Pasteur : Il y a de lui un excellent Sermon imprimé sur le *Jubilé de la Réformation*, & une Histoire manuscrite de nôtre Illustre Réformateur *Guillaume Farel*. On perdit ce zélé Serviteur de Dieu le 15. Février 1740. & Mr. *Ferdinand De Montmollin*, qui étoit Pasteur à *St. Aubin*, Docteur en Théologie reçû dans l'Université d'*Oxford* en *Angleterre*, où il avoit fait d'excellentes Etudes, fût établi dans le Pastorat de *Neuchâtel*, & il s'y distingua aussi infiniment par son Zèle, son Erudition, ses Travaux & ses Mœurs.

La perte que M. *Ostervald* faisoit de ses

vénérables Collègues le touchoit vivement : Ils s'aimoient & s'estimoient mutuellement, & la Pieté les unissoit très étroitement. Il a eu encore le déplaisir de voir celle de M. *Sandoz*, qui remit son Ame entre les bras du Seigneur le 30. Septembre 1746. Il trouva cependant de la consolation dans le remplacement qui fût fait en la Personne de M. *Abraham Deluze*, qu'il aimoit & estimoit pour son rare Savoir, son Amour pour la Religion, son application au Travail & son attachement à remplir dignement tous les Devoirs du Sacré Ministère, come il le fait présentement à l'égard du Pastorat, ainsi que ses respectables Collègues.

En l'Année 1722. on contraignit Mr. *Ostervald* de publier quelques uns de ses Sermons, & on en imprima un Volume à Genève in 8vo. qui en renferme XII. Ils furent ré-imprimés dans la même Ville en 1724. On en fit une Traduction Allemande & une Flamande, qui furent imprimées, la première à Bâle in 8vo en 1722. & la seconde à Amsterdam 1723. in 12.

Après avoir indiqué les Editions des Ouvrages de Mr. *Ostervald*, qu'il a avouées, il faut faire connoître celles qu'il a défavouées. On imprima à Londres, *Ethica Christiana* 1727. in 8vo. Sur cette Edition on en fit une Flamande en 1730. une autre Latine à Bâle en 1739. in 12. une Française à la Neuveville en 1740. On imprima aussi à Bâle en 1739. un *Theologie Compendium*, & un *Traité de l'Exercice du Ministère Sacré*, ce dernier fut une Edition faite en Hollande quelques Années auparavant. Ces trois Ouvrages, la *Morale*, la *Théologie* & le *Traité du St. Ministère* furent imprimez à l'inscû & contre le gré de l'Auteur, sur des Copies fautives recueillies dans les Leçons. Mr.

Ostervald les a défavorées dans les Journaux Littéraires, & déclaré positivement, qu'il n'avoit jamais eu la la pensée de les donner au Public, qu'il ne se rendoit nullement responsable de ce qui y est contenu, y ayant même des endroits où on lui fait dire des absurdités, & des choses auxquelles il n'a jamais pensé. Ces Ouvrages en renferment cependant d'excellentes & utiles, & il auroit été à désirer qu'il eût retranché ce qu'il trouvoit de défectueux, & qu'on les eût de sa main dans leur perfection.

Il y auroit une infinité d'autres Faits intéressans & instructifs sur la Vie & les Ouvrages de Mr. *Ostervald*, que l'on auroit souhaité de puiser dans la Maison de l'illustre Défunt, sur tout dans ses Correspondances, qui s'étendoient non seulement en Europe, mais même aux Indes, dans ses Ouvrages manuscrits, dans ses Papiers & dans les Remarques de Famille. Mais ces secours aiant manqué, on a été contraint de se borner à ce que l'on a pû recueillir de différens côtés, dans un très court espace de tems, & de le donner ici sans beaucoup d'ordre & d'arrangement. Le sujet est grand & auroit exigé une Plume qui eut répondu à sa dignité, mais on espère de l'indulgence du Public, qu'il excusera les défauts qui se rencontrent dans cette narration, en faveur des Objets qu'on lui présente, & qu'il n'envifagera que les sentimens de respect & de vénération que l'on cherche à manifester pour la Mémoire d'un des plus grands Hommes de notre Siècle. Il nous reste à parler de sa Maladie & de sa Mort.

— M. *Ostervald* fût frappé d'une espèce d'Apoplexie, en Chaire, le Dimanche matin 14. Août 1746. come il omençoit la Tractation de son Texte,
tiré

tiré des huit premiers Versets du Chap. XX. de l'Évangile selon St. Jean qu'il expliquoit depuis un certain tems. Ce Sermon étoit le 221. qu'il faisoit sur cet Évangile, & on a trouvé écrit de sa main le 222. qu'il devoit prononcer le Mercredi suivant.

On reconut dans cette occasion l'amour & l'attachement de l'Église pour son vénérable Pasteur : Chacun fondoit en larmes : Le spectacle étoit attendrissant. On craignoit la perte de cette Grande Lumière. Tous auroient donné de leurs jours pour prolonger les siens. M. *D'Ivernois*, Médecin du Roi, qui avoit la plus grande vénération pour lui, qui ne l'a presque point abandonné pendant sa Maladie, & pour qui M. *Ostervald* avoit une singulière estime & beaucoup de confiance, s'empressa de lui porter dans la Chaire même les secours convenables : On le transporta dans sa Maison, & une foule de Persones de tous Ordres le suivoit en pleurant.

Il perdit tout à coup ses forces & fût dans un grand affoupissement les cinq premiers jours de sa Maladie. Il eût ensuite quelques Membres affectés d'une Humeur ou Douleur Rhumatismale, & il fût aussi travaillé d'une fâcheuse Toux à diverses reprises. Ce qui lui restoit de forces s'épuisant peu à peu, il tomba insensiblement dans le Marasme, qui finalement l'a réduit & couché dans le Tombeau. Il mourut très paisiblement & sans Agonie le Vendredi 14 Avril 1747. vers les dix heures du matin.

Pendant tout le cours de sa longue Maladie, il a fait voir une patience admirable, & conservé une Tranquilité sans égale. Sa Politesse & ses Grâces ne l'ont jamais abandonné non plus. Il a marqué les plus grands sentimens de Pieté, & édifié Messieurs ses Collègues & sa Noble Famille jusques aux derniers momens de sa vie.

Il sembloit que la Maladie de M. *Ostervald* faisoit briller ses éminentes Vertus d'une manière toujours plus éclatante. Un Trait de sa délicatesse de sentiment & de son desintéressement mérite de trouver place ici : Son indisposition l'empêchant de remplir les fonctions du Pastorat, il ne vouloit point retirer, *disoit il*, la Pension d'un Bénéfice qu'il ne desservoit pas par lui même, ni *manger le Pain d'Oisiveté*, ce sont ses termes. Dans cette idée il voulut charger Mrs. ses Collègues de demander en son nom, à la Vénérable Classe, dans la première Assemblée, la Permission de résigner sa Charge de Pasteur de *Neuchâtel*. Le Conseil de Ville informé d'une pareille résolution en prit l'alarme, & d'une voix unanime il lui fit une Députation pour l'en détourner : Elle étoit composée de Messieurs *Le Chambrier*, *Banneret*; *Poncier* Maîtrebourgeois; & *David Petit-pierre*, Maître des Clés en Chef.

Cette Députation se rendit dans la Maison de M. le Pasteur *Ostervald*, le 16. Janvier 1747. & M. le *Banneret Le Chambrier* lui adressa un très beau Discours de la part du Conseil, en sa qualité d'Eglise représentative. Il debuta par lui marquer la vive & amère douleur que le Conseil & toute l'Eglise avoient ressenti de son accident, qui les privoit de la consolation de le voir remplir les fonctions de sa Charge; & il l'assura, que cette douleur étoit telle que les expressions les plus fortes & les plus énergiques ne pouvoient la faire conoitre que bien foiblement. Il ajouta, qu'il ne lui étoit pas possible non plus de lui exprimer les sentimens de respect & d'amour dont le Conseil & toute l'Eglise étoient animés pour lui, & le grand intérêt qu'ils prenoient à la conservation d'un si digne & si respectable Pasteur. Il lui dit ensuite, qu'on ne pou-

pouvoit rien ajouter à l'ardeur, à la sincérité des Vœux qu'ils adressoient continuellement au Seigneur, pour que, touché de l'affliction que sa Maladie cau-
soit à l'Eglise, il voulut bien lui conserver ce Pasteur si chéri & si tendrement aimé. Après cela il fit connoître qu'ils avoient ordre du Conseil de lui témoigner, qu'il avoit appris avec la plus vive douleur la résolution où il paroissoit être de résigner le Pastorat. La seule idée d'un pareil Evènement, disoit ce digne Magistrat, étoit si acablante pour le Conseil, qu'aussi-tôt qu'il en avoit été informé, il avoit pris la résolution de le supplier, de le conjurer, come il faisoit par sa bouche, de vouloir bien perdre cette idée & de ne jamais y penser. Il lui faisoit sentir, que s'il avoit exécuté ce dessein, avant que le Conseil eût pu le prévenir, ç'auroit été le coup le plus cruel & le plus fatal qui eût pu lui arriver. Il ajoutoit, qu'il se flatoit que fléchi par leurs Prières, & animé par l'affection cordiale qu'il avoit toujours eu pour son cher Troupeau, qui l'aimoit si tendrement, il voudroit bien leur donner des assurances qu'il abandoneroit son dessein. On lui disoit encore, qu'il devoit être parfaitement tranquille & sans aucun scrupule sur sa situation, puis que pendant l'espace de 61. Années, il avoit rempli avec exactitude toutes les fonctions de son Ministère & que par ses travaux infatigables il avoit contribué efficacement à l'avancement de la Gloire de Dieu, demême qu'à l'édification de toutes les Eglises de cet Etat & d'un grand nombre d'autres dans les Pais Etrangers. Messieurs les Députés revenoient encore à la charge, & lui disoient, qu'ils s'estimeroient heureux s'il les mettoit en état de tranquiliser le Conseil sur ses justes inquiétudes &c. On lui réitéroit les assurances qu'on ne pouvoit rien
ajout-

ajouter aux sentimens de vénération, d'amour & de la tendresse respectueuse que le Conseil avoit eu & auroit toujours pour lui &c. Mrs. les Députés finissoient par des assurances particulières de leur vénération & par des Vœux pour son parfait rétablissement.

Mr. *Ostervald* fût touché de la démarche de Messieurs du Conseil : Il en marqua sa reconnaissance à Mrs les Députés en termes choisis & expressifs, qu'il avoit toujours à sa disposition : Il fit des Vœux pour l'Eglise & pour le Conseil, & il les pria de lui faire parvenir l'assurance de ses respects &c. Il leur dit aussi, que M. le Conseiller *Ostervald* son Fils, & Mr. Le Lieutenant *Le Chambrier* son Gendre auroient l'honneur d'aller remercier plus particulièrement Messieurs les *Quatre Ministraux* en son nom, & leur porter sa réponse. C'est ce qui fût exécuté peu de jours après. Mr. le Conseiller *Ostervald*, dans un Discours orné de ces graces qui lui sont si naturelles, fit conoitre à Messieurs de la Magistrature de Ville, qu'ils n'auroient rien pu faire de plus flatteur, de plus distingué, de plus consolant & de plus cordial, que ce qu'ils avoient eu la bonté d'exécuter ; que son Père goûteroit une satisfaction bien douce si son état lui permettoit d'avoir l'honneur de se rendre dans leur Assemblée & de donner effort aux mouvemens de la respectueuse reconnaissance, que l'attention gracieuse du Conseil avoit excité dans son Cœur ; qu'étant privé de cette douceur, il se servoit de leur Ministère pour offrir à Messieurs les QUATRE MINISTRAUX & à Messieurs du Conseil son profond respect & tout ce que la gratitude peut avoir de plus fort, de plus vif, &c, s'ils osoient le dire, de plus tendre : Il les assura aussi de la déférence que M. son Père vouloit
avoir

avoir dans cette occasion & dans toute autre pour les desirs de Messieurs du Conseil, & il les pria de lui acorder & à sa Famille la continuation de leur précieuse bienveillance.

Messieurs les Pasteurs & Ministres de la Ville le visitoient souvent. M. le Pasteur *De Montmollin* a fait plusieurs fois dans la Chambre du Malade, des Prières convenables à sa situation & des plus touchantes, mais come il y faisoit mention de la Pieté & des Travaux de ce zélé Serviteur de Dieu, il marqua par divers gestes que ces endroits ne lui plaisoient pas. Il fit la même chose, environ demi heure avant sa mort, lors que, en présence de quelques autres Ministres & de sa Maison, Mr. le Pasteur *Deluze* fit une semblable Prière pour demander à Dieu les secours de sa grace, en faveur de ce Bienheureux Mourant, qui alloit remettre son Ame entre les bras de son Créateur & Rédempteur. Dans cette Prière, M. *Deluze* s'exprimoit à peu près en ces termes: *Tu conois, ô Dieu, La fidélité & le zèle avec lequel ton Serviteur à travaillé à l'Edification de l'Eglise &c !* Ce Trait déplût au Pasteur agonisant, & il le marqua par un mouvement de la tête & de la main: Ce qui engagea celui qui prononçoit la Prière à y apporter d'abord ce Correctif: *Mais, come ce qu'il y a de meilleur en nous est mêlé d'imperfections, & qu'il a déclaré plusieurs fois pendant sa Maladie, qu'il n'étoit que le Néant même, tu sars, ô Seigneur, qu'il n'attend rien que de ta pure grace & de tes miséricordes infinies en Jésus-Christ !* Ces expressions, si conformes aux sentimens de son Cœur & à la grande humilité que ce digne Serviteur de Dieu a toujours fait paroître, lui rendirent sa première sérénité, & il se répandit sur son Visage un air de

satisfaction, qui fit conoitre combien il les aprovoit. La Prière finie, il dit fort distinctement : *Dieu veuille exaucer les Prières qu'on vient de lui présenter en ma faveur !* Il remercia son cher Collègue & les autres Ministres qui y avoient assisté ; il leur dit un Adieu éternel, & il donna sa Bénédiction à sa Famille. Sa présence d'Esprit dura jusques à sa fin. Il prioit bas, & avoit toujours son Cœur élevé au Ciel. Il prononçoit de tems en tems ces paroles : *O Seigneur, aie pitié de moi, reçois mon Ame !* C'est ainsi que ce pieux & zélé Serviteur de Dieu, termina heureusement sa Course, & alla recevoir la glorieuse récompense que Dieu destine à ceux qui travaillent come lui à l'avancement de son Règne.

Mr. *Ostervald* étoit d'une riche taille, naturellement un peu maigre, & d'un bon & excellent Tempéramment, soutenu & fortifié par la Sobriété & par le Travail. Son Visage étoit un peu long ; son Front bien pris ; le Nez bien fait ; les yeux noirs, vifs & doux ; la Bouche parfaitement belle, & qui portoit sur elle toutes les graces. Son Air, en général serein, gracieux, grave & majestueux, imprimoit tout à la fois l'amour & le respect.

Tout ce qui intéresse & qui appartient à un si grand Home mérite d'être connu, ainsi on ne sera pas fâché que l'on indique ici les Persones qui lui doivent la Naissance, d'autant plus qu'indépendamment du titre glorieux de lui appartenir, elles sont très distinguées par leur Mérite, par leurs Vertus, ou par leurs Emplois.

Le Fils aîné de M. le Pasteur *Ostervald* est M. *Jean Rodolphe Ostervald*, Ministre du St. Evangile & Pasteur de l'Eglise Françoisise de *Bâle*, né au Mois de Septembre 1687. La crainte de blesser sa modestie

destie nous empêche d'étaler ici ses vastes Lumières, sa profonde Erudition, ses Talens pour la Chaire, ses Connoissances Théologiques, l'excellence de son Esprit & de son Cœur, la bonté de son Caractère, sa Douceur, sa Charité, & sa Pieté, qui lui atirent le respect & l'amour de son Eglise, & qui le faisoient desirer avec ardeur pour remplacer son Illustre Père dans le Pastorat de *Neuchâtel*. Il a donné au Public un Ouvrage très estimé, intitulé, *Les Devoirs des Communians* : La première Edition fût faite à Bâle en 1744. Elle est dédiée à son Illustre Père : On en a déjà fait deux Editions Françaises, & il y en a encore une sous Presse à la *Neuveville*. On l'a traduit aussi en Allemand. Dans cet Ouvrage, on y voit le Langage de la Pieté : Elle se fait entendre avec une noble simplicité : Un Cœur pénétré d'une vraie & sincère Dévotion y exprime ses sentimens, & les porte d'une manière touchante & irrésistible dans le Cœur de ceux qui desirent leur Salut. Ce vénérable Thologien n'est point marié.

— *M. Samuel Ostervald*, Conseiller d'Etat de S. M. le Roi de *Prusse*, ancien Maire de *Valangin* & de la *Sagne*, est le second Fils de M. le Pasteur *Ostervald* : Il avoit épousé Mademoiselle *Marianne Chaillet*, Fille de Mr. *Ferdinand Chaillet*, Conseiller d'Etat & Maire de la Côte, morte en 1731. de qui il a Mrs. *Jean Frédéric* & *Ferdinand Ostervald* & Mesdemoiselles *Salomé* & *Suzanne Ostervald*, qui ne sont point mariés. Les Lumières supérieures de ce Grand Magistrat, pour tout ce qui concerne les Tribunaux de Judicature & les Affaires du Gouvernement, jointes à sa Candeur, à sa Droiture & à son Inclination bienfaisante, lui ont attiré le respect & l'amour de la Ville de *Neuchâtel*, des Mairies de *Valangin* & de la *Sagne*, & de tout l'Etat.

Mademoiselle *Barbe Osterwald* étoit Fille aînée de nôtre très illustre Pasteur. Elle avoit épousé Mr *Jean Henri de Montmollin*, Conseiller d'Etat de S. M. le Roi de Prusse, & auparavant Capitaine d'une Compagnie Suisse & Major au Service de L. H. P. mort en 1725. & que l'excellence de son Caractère & son amour pour la Justice ont fait regretter universellement. Il a laissé: Mr. *George De Montmollin*, Maire de *Valangin*, marié à Melle. *Pury*, Fille de M. *Pury*, Conseiller d'Etat, qui a trois Fils & une Fille; Mr. *Jean Frédéric De Montmollin*, marié à Melle *Puri*, Fille de Mr. le Maitrebourgeois, qui n'a point d'Enfans; Melle *Elizabeth De Montmollin*, mariée à Mr. *Jean Scipion Paulet-Peyrol*, décédé depuis peu, & qui a laissé un Fils & une Fille; Melle *Salomé De Montmollin*, Epouse de M. *Emer De Montmollin*, Maire de la Côte, qui n'a point d'Enfans; melle *Marguerite De Montmollin*, Epouse de M. *Samuel Marval*, Conseiller d'Etat & Maire de *Cortailod*, qui a un Fils & une Fille; Melle *Henriette De Montmollin*, mariée à Mr. *François Antoine Rougemont*, Receveur de S. M. qui a quatre Filles; & Melle *Charlotte De Montmollin*, qui n'est pas mariée.

Mademoiselle *Susane Osterwald*, seconde Fille de M. le Pasteur *Osterwald*, a épousé M. *Samuel Le Chambrier*, Lieutenant de la Ville & ancien Maitrebourgeois, Magistrat autant distingué par ses qualités du Cœur & de l'Esprit, son Amour pour la Bourgeoisie, sa Candeur & sa Droiture, que par sa Naissance: De ce Mariage il y a Melles *Lucrece* & *Salomé Le Chambrier*, encore Filles.

On voit par là, que M. le Pasteur *Osterwald*, qui ne recherchoit point les Bénédiction temporelles, les a cependant éprouvées dans sa Famille de la façon

la plus marquée. Il a eu la douce satisfaction de voir ses Enfans ou Petits Enfans alliés dans les Familles & avec les Personnes les plus illustres, par les Emplois, la Naissance, les Richesses & la Vertu; & lors de son Décès, il a laissé 35. de ses Enfans ou Petits - Enfans vivans, en y comprenant les Gendres: Toutes ces Personnes ont eu part à sa Bénédiction, infiniment plus précieuse que les Biens temporels qu'il leur a laissé.

Le Conseil aiant pris la mort de M: *Ostervald*, s'assembla extraordinairement le Dimanche 16. Avril, afin de concerter ce qu'il convenoit de faire pour honorer la Mémoire d'un Pasteur, à qui l'on avoit les plus grandes obligations. Il y fût résolu unanimement: *Que son Corps seroit enseveli dans l'Eglise neuve; qu'outre la Cloche ordinaire, on sonneroit aussi celle de trois heures, qui est dans l'Eglise Cathédrale près du Château; que l'on prononceroit son Oraison funèbre en Chaire; que l'on construiroit une Tombe & un Monument sur lequel on graveroit une Epitaphe à l'honneur de ce Grand Homme; & que l'on enverroient à sa Noble Famille une Députation composée de trois Membres de la Magistrature, pour lui faire Compliment de Condoléance, & la prier de consentir, que la Ville, pour éterniser la Mémoire de son Vénérable Pasteur, lui consacra ces Monumens publics de sa juste Reconnoissance.* Les motifs de cet Arrêt sont remarquables: On les tire de ses Dons extraordinaires, & de ses Qualités éminentes; de ses Travaux pour l'édition de nôtre Eglise pendant 61. Années; des Etablissemens pieux qu'il y a introduit; des excellens Ouvrages de Morale dont il a enrichi le Public; des Instructions & des Leçons de Théologie données sans rétribution aux Etudians &c. Et come

en l'Année 1696. il avoit fait, avec les Pasteurs, la Dédicace de l'Eglise neuve, & prononcé un Sermon incomparable pour cette solemnité, on choisit cet endroit pour le Lieu de sa Sépulture, précisément aux piez de cette Chaire sacrée, d'où il avoit si souvent fait réentir la Parole de Dieu à son cher Troupeau, pendant passé 50. Ans. Le sujet de son Discours pour la solemnité de la Dédicace étoit tiré des quatre derniers Versets du Ps. XXIV. *Portes, élevez vos têtes; Portes éternelles, hauffez vous, & le Roi de Gloire entrera &c.*

En exécution de l'Arrêt du Conseil, Messieurs *Le Chambrier Banneret*, qui portoit la parole, *Deluze*, Maîtrebourgeois, & *Barthodz de Bellevaux*, Maître des Clés, se rendirent dans la Maison mortuaire, où ils s'aquitèrent de leur Comission. La Noble Famille du Défunt, conoissant tout le prix de ce que l'on vouloit faire pour honorer sa mémoire en marqua la plus vive gratitude à Messieurs de la Députation: M. le Conseiller *Ostervald* fit cependant sentir, que ces Honeurs funèbres étoient très éloignés des sentimens d'humilité de feu son Père, & qu'il y avoit beaucoup d'apparence qu'il les auroit désaprouvez; mais que Messieurs du Conseil étant les Maîtres, ils ne pouvoient se dispenser d'accepter, avec une respectueuse reconnoissance, les marques de Bienveillance qu'ils avoient la bonté de leur doner dans cette triste ocurrence.

Le Lundi 17. Mrs. les Pasteurs du Colloque de *Neuchâtel* se rendirent dans la Maison pour faire leurs Complimens de Condoléance. Mr. *Galot*, qui exerce le Diaconat de la Ville, avec plus de soin pour l'Education de la Jeunesse & plus de fruit qu'aucun de ses Prédécesseurs étoit

étoit à la tête, en qualité de Juré ou Président du Colloque : Il fit conoitre , dans un très beau Discours , & avec cette Eloquence qui lui est naturelle , la sensibilité des Pasteurs du Colloque sur la grande perte que l'Eglise venoit de faire &c. Peu après Mrs. de la Vénération Compagnie des Pasteurs de l'État , dont la plupart s'étoient rendus en Ville, firent la même démarche. *Mr. de Montmollin* Vice-Doïen & Pasteur de Neuchâtel , qui étoit à leur tête , fit pareillement un Discours très pathétique. Il représentoit dans cette occasion *Mr. De Géliou* , Pasteur de *Fleurier* , confirmé cette Année dans le Décanat , ce qui est très rare pour les Pasteurs de la Campagne , & qui prouve avec combien de prudence , d'ordre , de dignité & de zèle il remplit cette Charge. Son indisposition l'empêcha d'assister à ces Cérémonies funèbres. Les Etudiens en Théologie s'aquitèrent du même devoir , & donèrent dans cette circonstance les plus vives marques de leurs regrets , pour la perte de leur Vénération Père , à qui ils avoient d'infinies obligations : On a fort applaudi au Discours que celui qui étoit à leur tête prononça. En général tous les Ordres s'empressèrent de lui rendre les derniers Devoirs. Jamais Convoi funèbre n'a été si nombreux dans cette Ville : Plus de 5000. Persones assistèrent dans l'Eglise à sa Sépulture , & à l'Oraison funèbre , & les Boutiques furent fermées.

L'Usage est de prononcer l'Oraison funèbre devant les Maisons des Persones à qui on vient de rendre les Devoirs de la Sépulture , & on n'enterre Personne dans les Eglises ; mais on a crû devoir s'écarter de la Règle pour un Home extraordinaire. Le Conseil ne prit cette résolution que le jour avant la Cérémonie des Funerailles. *Mr. Gallot* , Diacre , qui exerce son

Ministère dans la Ville avec beaucoup de fruit & d'é-
dification, depuis passé 28. ans, & qui auroit été
dans les Elections pour le Pastorat, si sa santé ne
l'avoit pas engagé à le refuser, étoit chargé de
l'Oraison funèbre & il ne s'étoit point préparé à la
prononcer en Chaire, cependant il s'en aquita très
dignement & il remporta l'approbation de cet Audi-
toire nombreux & rempli de tant de Persones éclai-
rées. Nous aurions souhaité d'avoir ce beau Mor-
ceau d'Eloquence, pour orner nôtre Narration, mais
la modestie de son Auteur l'a engagé à le refuser
constamment à ses meilleurs Amis. En voici cepen-
dant quelques Traits, que nous nous sommes pro-
curez indirectement. Il débuta ainsi :

„ Parmi les grâces que Dieu ne cesse de répandre
„ sur son Eglise, l'une des plus distinguées, & qui
„ prouve le mieux son amour envers elle, c'est de
„ lui acorder des Conducteurs zélés pour les in-
„ térêts de sa gloire, & qui par la pureté de leur
„ Doctrine & de leur Conduite puissent être apel-
„ lés des Pasteurs selon son Cœur.

„ Ai-je besoin de vous le dire, *Chrétiens*? L'E-
„ glise de *Neuchâtel*, entre un grand nombre d'au-
„ tres, peut se féliciter, depuis long-tems, d'avoir
„ été enrichie de ces Présens inestimables. Le sou-
„ venir de ces Homes illustres ne sauroit jamais s'é-
„ facer. Mais qui de vous, en particulier, ne re-
„ conoitra, à ces marques distinctives de la Bonté
„ Divine envers ce Troupeau, le Grand Home
„ à qui nous rendons aujourd'hui nos derniers &
„ justes devoirs, & dont le nom & la mémoire
„ seront toujours en vénération & en bénédiction
„ au milieu de nous.

„ Cette Eglise, à laquelle il s'étoit consacré tout
„ entier, a possédé, durant le cours d'environ 61.

„ Ans

„ Ans , ce Trésor de Science , d'intelligence & de
 „ lumières. Eclairée par ses soins affectueux & pa-
 „ ternels , dirigée par ses conseils salutaires , en-
 „ couragée par son exemple , elle sent aujourd'hui
 „ mieux que jamais le prix des avantages qu'elle a
 „ perdu. Pourrions nous l'espérer ? Et qui le fait ?
 „ si , dans les sentimens de regret dont elle est
 „ pénétrée , la mort de cet excellent Home ne ser-
 „ vira point à faire reprendre à cette Eglise un
 „ vrai zèle & à doner efficacité à ses Instructions &
 „ à ses Exhortations , toutes également Chrétien-
 „ nes & onctueuses ?

L'Auteur de cette Oraison entre ensuite dans le
 détail des Fonctions de *Mr. Ostervald* & done avec
 beaucoup d'élégance les spécialités remarquables
 de sa Vie jusques à sa Vocation au Pastorat.

„ Ce fût alors , *continue Mr. Gallot* , que do-
 „ nant un nouvel essor à son exemplaire & rare
 „ Pieté , il se fit une étude de mettre en œuvre
 „ les Talens exquis & supérieurs dont le Seigneur
 „ l'avoit enrichi. Il ne s'occupa plus que des moïens
 „ propres à l'avancement du Règne de Dieu , &
 „ de concert avec ses dignes & illustres Collègues ,
 „ qu'à rétablir le Service Divin dans toutes ses par-
 „ ties , & principalement dans sa pureté primitive.

Mr. Gallot prend de là occasion de parler de di-
 vers Etablissemens avantageux dont nos Eglises
 sont redevables à *M. Ostervald* ; après quoi il s'é-
 nonce ainsi :

„ Au plus fort des pénibles fonctions de son
 „ ministère , qu'il a toujours parfaitement rempli ,
 „ nous l'avons vû soutenir sans peine & avec une
 „ sérénité admirable , tout le poids d'un travail ex-
 „ traordinaire & varié , composer des Ouvrages qui
 „ lui ont mérité des Eloges infinis , instruire &

„ former les Étudians qui se devoïoient au St. mi-
 „ nistère, leur servir de modèle & de Docteur,
 „ & leur doner gratuitement & jusqu'à la fin de
 „ sa Vie, tous les Secours & les Conseils qui pour-
 „ roient le plus contribuer à les rendre dignes de
 „ l'Emploi sacré auquel ils aspiroient &c.

L'Orateur entre ensuite dans le détail du Nom
 & de la Reputacion que M. *Ostervald* s'étoit aquis
 principalement dans les Pais Etrangers. & parmi
 les vrais Savans; & en particulier de sa réception
 dans l'illustre Societé Royale d'Angleterre pour la
 Propagation de la Foi, laquelle, pour lui marquer
 la haute estime qu'elle faisoit de ses Productions en
 ordona la Traduction en Anglois & l'impression &c.
 Il parle aussi de son dernier Ouvrage sur la Bible,
 exécuté à l'âge de 80. Ans, en moins de deux
 Années; sans discontinuer ses Fonctions Pastorales
 & ses Leçons: Ouvrage *dit-il*, qui auroit pû re-
 venter des Societez entières.

Après cette énumeration, il entre dans des Carac-
 tères distinctifs de cet excellent Théologien, tels
 que sa douceur, son affabilité, sa politesse &c. & il
 reprend ainsi:

„ Telles ont été les Occupations & les Travaux de
 „ cet excellent Serviteur de Dieu; tels cet affem-
 „ blage de Dons & de Vertus souveraines, qui l'ont
 „ rendu l'une des plus brillantes Lumières de l'Egli-
 „ se, & qui feront respecter sa Mémoire dans les
 „ Siècles futurs. . . .

„ Si nos Vœux & nos Souhairs avoient pû flé-
 „ chir les Arrêts irrévocables de la Providence, il
 „ n'y a Personne d'entre nous, qui n'en eût formé de
 „ très étendus, & qui n'eût ardemment demandé
 „ au Souverain Arbitre de nos Jours de prolonger
 „ les siens jusques au terme le plus reculé de la Vie
 „ des anciens Patriarches. . . .

„ Mais, *Chrétiens*, puis que les Voies du Seigneur
 „ ne font pas nos Voies, il ne nous reste d'autre
 „ choix dans cette affligeante circonstance, que ce-
 „ lui de respecter ses Ordres absolus, de mettre le
 „ doigt sur la bouche & d'adorer en secret la Main
 „ qui nous en prive, à la vérité, mais c'est pour
 „ le conduire à la bienheureuse Immortalité . . .

Il insiste ensuite sur la perte que nôtre Eglise a
 faite en peu de tems de deux de ses plus fidèles Pas-
 teurs, & il conclut ainsi :

„ Et puis que nous sommes convaincus que Dieu
 „ parle depuis quelque tems à cette Eglise, de la
 „ manière la plus forte & la moins equivoque, ré-
 „ veillons nôtre zèle & travaillons de concert pour
 „ apaiser ce Grand Dieu, & pour avoir part aux ri-
 „ chesses de ses Miséricordes infinies. . . .

Il s'adresse ensuite à la Noble Famille du Défunt,
 & lui fait sentir que cette perte lui est comune avec
 nôtre Ville, nos Eglises, & une infinité de Perso-
 nes étrangères de tout état & de tout ordre, principa-
 lement avec la Compagnie des Pasteurs de cet Etat,
 dont il dit, que M. Ostervald a été le Guide & le
 Flambeau; que lui même a vû naître & formé en la
 Personne de tous ses Membres, & dont il a été réel-
 lement le Père, le Protecteur & l'Apui. Il finit cette
 apostrophe en ajoutant :

„ Mais le plus grand sujet de consolation que
 „ nous puissions avoir, vous & nous, dans nôtre
 „ comune affliction, c'est l'assurance que nous
 „ avons que cet excellent & infatigable Pasteur,
 „ après avoir travaillé sans relâche à l'œuvre de son
 „ Divin Maître, soutenu le bon Combat, supporté
 „ avec une patience toute Chrétienne ses longues &
 „ dernières souffrances, après avoir heureusement
 „ achevé sa course & gardé le précieux Dépôt de la

„ Foi est maintenant couronné dans le Ciel & rendu
 „ participant du Bonheur éternel que Dieu destine à
 „ tous ses vrais & fidèles Serviteurs. . . . Puif-
 „ fions nous marcher sur ses glorieuses traces , &
 „ avoir part un jour come lui à l'Immortalité & à la
 „ Gloire céleste !

On trouve ensuite des Remerciemens & des Vœux pour l'Assemblée nombreuse qui assistoit à la Sépulture , & l'Oraison funèbre est terminée par ces belles Paroles :

„ Unissons nous tous, *Chrétiens*, pour deman-
 „ à Dieu, qu'il continue à prendre cette Eglise sous
 „ sa Paternelle & Divine Protection; qu'il lui acorde,
 „ dans tous les tems, des Pasteurs propres à l'illu-
 „ miner & à la conduire dans les Voies du Salut ;
 „ qu'il augmente chèque jour le nombre des Homes
 „ drois & intègres ; & qu'enfin ce Grand Dieu ,
 „ qui est le Père de toutes Consolations, daigne acor-
 „ der, dans la mesure la plus abondante, son Esprit &
 „ ses Dons aux dignes Conducteurs qui sont établis
 „ sur ce Troupeau, & en particulier au Pasteur,
 „ que sa Providence destine à réparer la perte que
 „ nous venons de faire O Dieu, veuille nous
 „ regarder tous en ta miséricorde, & nous faire
 „ la grace de si bien profiter des Evénemens que
 „ tu nous dispenses, que nous en devenions véri-
 „ tablement sages à salut !

L'Oraison funèbre étant finie, les Persones qui assistoient au Convoi acompagnèrent Mrs. les Parens jusques devant la Maison du Defunt, & c'est par là que finit la Cérémonie. C'est aussi le terme de nôtre Narration & de l'Eloge historique de ce Grand Home.

Tel est des vrais Pasteurs, cet illustre Modèle :

*Il est peu de Climats où son Nom n'ait volé,
Par ses Mœurs, ses Ecrits, sa Charité, son Zèle,
Aux plus grands des Mortels il doit être égalé.*

Voici un autre Quatrain sur la Mort de ce célèbre
Théologien.

*De l'Illustre Osterwald respectons la Mémoire ;
Moderons nos regrets , ouvrons enfin les yeux.
Il nous fût acordé pour être nôtre gloire ;
Il ne nous est ravi que pour voler aux Cieux.*
D'Intraiguel,

Châcun s'est empressé d'honorer la Mémoire de cet Illustre Théologien & de répandre des Fleurs sur son Tombeau. Les Gens de Lettres en particulier ont fourni nombre d'excellentes Epitaphes Latines. Lors qu'elles auront été examinées, nous donnerons celle qui aura été choisie pour servir au Monument, avec quelques unes des plus belles. En attendant nous terminerons cet Article si riche & si abondant par quelques unes des Pièces de Poésie qui nous ont été envoiées. M. CHAILLET, Conseiller d'Etat & Gentilhomme de la Chambre du Roi, nous avoit fait parvenir deux Epitaphes, l'une Latine & l'autre François, en nous marquant modestement, *que ce n'étoit pas qu'il les crût assez bien tournées pour mériter l'impression ; mais que c'étoit uniquement pour donner des marques publiques de la profonde vénération qu'il conserve pour la mémoire de ce Grand Home* : Nous ne donnerons présentement que le Morceau François, avec deux Sonnets, qui ont aussi pour Auteurs des Persones distinguées de nôtre Ville : Ce qui fera la cloture de cet Abrégé Historique d'une si belle Vie.

S O N N E T
A LA VILLE DE NEUFCHATEL
SUR LA MORT DE
MONSIEUR OSTERVALD,
DOYEN DE SES PASTEURS.

*D*éplore, O Neuchâtel, ta perte irréparable ;
 Quo de tes justes pleurs vain n'arrête le cours.
 OSTERVALD ne vit plus. La Mort inexorable
 De ton cher Conducteur a terminé les jours.

Douze Lustres ont vû ce Pasteur vénérable,
Prêcher par ses Ecrits, ses Vertus, ses Discours,
Et pour l'œuvre du Ciel toujours infatigable,
Répandre dans ton sein ses Paternels Secours.

Le Soleil sans jamais achever sa Carrière,
Nous laisse chaque soir privés de sa lumière,
Et nous rend au matin son éclat précieux.

Mais l'Astre dont l'Eglise étoit illuminée,
Recueilli dans le Ciel, où sa course est bornée,
Se couche pour ne plus se lever à ses Yeux.

Neuchâtel. *MR. CHARLES ALBERT PURI,*
du Grand Conseil.

AUTRE
SONNET
A LA MEME VILLE.
SUR LE MEME SUJET.

*T*Oi, qui fus d'OSTERVALD l'Amour & le
Berceau,

*Modère tes regrets, Ville trop fortunée ;
Et réduite à porter ses restes au Tombeau ,
Songe que pour le Ciel sa grande Ame étoit née.*

*Son Siècle, qui sera ton Siècle le plus beau,
D'un honneur immortel te laisse couronnée ;
Mais à l'Eglise en vain donnas tu ce Flambeau,
Si tu n'en demeurais toi-même illuminée.*

*Montre donc, Neuchâtel, quel étoit ton Pasteur.
Un triste Monument construit par ta douleur,
Ne peut seul de son Nom illustrer la mémoire.*

*Tout le prix qu'il chercha, par ses soins assidus,
Fut de semer en toi le germe des Vertus,
Qui l'ont porté lui-même au Séjour de la Gloire.*

Par Mr. G. TRIBOLET.
Cons. de Leg. &c

EPI-

AU sein de cette Tombe, unique dans ce Temple,
 Sont en paix déposés les restes précieux
 D'un Homme Apostolique & le parfait exemple
 Que le Ciel, en sa grace, avoit mis sous nos yeux.
 De mille grands talens qu'il reçût en partage,
 Il fit, dès sa jeunesse, un admirable usage,
 Marchant d'un pas constant, de Uertus en Uertus,
 Dans le chemin étroit qui conduit à la Vie,
 Il nous traça long-tems des sentiers peu battus :
 O ! Divine Leçon, que n'es-tu mieux suivie !
 Ses Discours, ses Ecrits, ses Mœurs, sa Charité,
 D'un éclat peu comun, firent briller son zèle ;
 Chéri de son Eglise, en tous lieux respecté,
 Qu'à tous ses Successeurs il serve de Modèle !
 Quel Eloge pompeux & par le vrai dicté,
 On pourroit, sur l'Airain, consacrer à sa gloire !
 Mais, plutôt, respectans sa rare humilité,
 Suprimons cent beaux traits bien dignes de mémoire.
 Après ce peu de mots, & ce leger Craïon,
 Nommer ce Saint Pasteur, devient presque inutile,
 Est-il quelque Lecteur, s'il n'est pas imbécile,
 Qui, du Grand OSTERVALD, ne place ici le nom ?

T A B L E.

E claircissement sur une Bulle de Clément VI.	291
Bref de ce Pape en faveur de Jean & de la Reine Jeanne.	311
Idee de la Providence.	311
Lettre aux Editeurs.	326
Triomphe de l'Amour Ouf.	366
Nouvelles Littéraires.	369
Particularités sur la Vie, les Ouvrages de Mr. Osterwald.	369
Le Mot de l'Enigme du mois dernier est Fourneau.	

